



FEDERATION INTERNATIONALE FELINE
FIFe



PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
30+31.05.2024**

**Hôtel Pannonia Tower
Parndorf
Autriche**

ORDRE DU JOUR

1. Accueil de la présidente

La Présidente, Mme Annette Sjödin, a ouvert la réunion à 09h00 et a souhaité la bienvenue aux personnes présentes. Elle a remercié KKÖ (AT) d'avoir accueilli cette réunion et s'est sincèrement excusée d'avoir oublié de leur remettre le drapeau de la FIFe l'année dernière. Elle a exprimé le souhait du comité que cette Assemblée soit une réunion où les participants ont fait preuve de respect mutuel, ont pu faire des compromis et prendre des décisions pour le bien du chat.

Elle a informé l'Assemblée des décès de quatre collègues : M. Beat Rettenmund (Argentine), M. Carl-Kristian Gulsett (Norvège), M. Gianmichele Romano (Italie) et Mme Nurit Pahl (Israël). De plus, le vice-président de Felis Hungarica, M. Laca Pal de Hongrie, est décédé. Ensuite, elle a déclaré l'AG 2024 officiellement ouverte.

La présidente a ajouté que si quelqu'un désirait ajouter une question au procès-verbal, la demande devait être faite clairement et que toute modification ou reformulation des propositions (avec le numéro de page inclus) devait être communiquée par écrit et par email au Secrétaire général en anglais, en allemand et en français. Elle a déclaré que LCC-FFL (LU) avait présenté par écrit une demande de vote secret pendant toute l'Assemblée générale et que cette demande serait jointe au procès-verbal en tant qu'**Annexe 1**.

Le Président annonce que le Vice-Président, M. Veikko Saarela, ne peut assister à la réunion en raison d'engagements pris pour le travail urgents. Il a présenté ses excuses et ses salutations les plus sincères et a souhaité à tous les participants une bonne rencontre.

La présidente a confirmé que le secrétaire général, M. Eric Reijers et le Vice-Trésorier, M. Karl Preiss, l'assisteraient pour présider la réunion et elle s'est référée à l'article 4.6 des statuts.

Elle a informé ensuite que la Commission d'Elevage et d'Enregistrement (CEE) serait représentée par Mme Sarah Johnson, la Commission de discipline (CD) par Mme Anne Paloluoma, la Commission de la santé et du bien-être (CSB) par Mme Sara Moroni, la Commission des juges et des standards (CJS) par Mme Donatella Mastrangelo, la Commission des relations publiques (CRP) par Mme Adéla Justová, la Commission des expositions (CdE) par Mme Thea Friškovec-Keller, et les conseils de race par Mme Nathalie Smits-Peelen (AdC). Ensuite, elle a déclaré que les contrôleurs des comptes, Mme Marie-France Pohl et M. Jürg Keller-Friškovec, étaient présents, ainsi que l'administratrice du calendrier des expositions (ACE), Mme Dorte Kaae.

Enfin, elle a confirmé les horaires des pauses café/thé et déjeuner et elle a demandé d'éteindre les téléphones portables ou de les mettre en mode silencieux.

Ensuite elle a donné la parole à M. Eric Reijers, qui a fait l'appel des délégués.

2. Appel des délégués

Pays	Membre	Délégué	Conseiller
AR	AFA	représenté par FFM (MX)	
AT	KKÖ	Mme Helene Reiter	
AT	ÖVEK	M. Herbert Steinhäuser	Mme Marina Renner
BE	FBE	M. Joeri Vanrusselt	Mme Stéphanie Dupont
BR	FFB	M. Rodrigo Araújo	M. Gerson Alves Pereira
BY	Felinolog	Mme Svetlana Stolarova	
CH	FFH	M. Alfred Wittich Soojarit	Mme Stéphanie Feyfar
CN	CCU	Mme Hao Wang (Mona)	Mme Elena Zagorskaya
CO	ACFEC	pas représenté	
CZ	ČSCH-SCHK	M. Martin Kabina	Mme Lena Vencliková
DE	1. DEKZV e.V.	Mme Waltraut Sattler	Mme Monika Francé
DK	FD	Mme Bette Lind	Mme Inge Nord
EE	EKL-Felix	Mme Marina Vinkel	
ES	ASFE	M. Luis Calvo	Mme Soledad Sanchez
FI	SK	Mme Riikka Turpeinen	Mme Johanna Abgottspon
FR	FFF	M. Patrick Watrin	
GB	FB	Mme Debbie Downham	Mme Nadine Duffin
GR	FFG	M. George Dorgiakis	M. Christos Romanos
HR	SFDH	Mme Amelija Leopoldović	Mme Diana Di Natale
HU	FH	Mme Claudia Haslinger	Mme Nicole Haslinger
ID	ICA	représenté par Felikat (NL)	
IS	Kynjakettír	M. Marteinn Tausen	
IT	ANFI	Mme Hana Klein	Mme Rosella Mercadante
LI	Aristocat	représenté par FFH (CH)	
LT	LFA-Bubaste	Mme Jurgita Kazokaitiene	Mme Jurgita Gustatiene
LU	LCC-FFL	Mme Marie-France Pohl	Mme Jenny Siebenborn
LV	CFCA	Mme Anžela Fomičeva	Mme Brigita Guobe
MD	FM	Mme Irina Bokova	Mme Tatiana Motoc
MX	FFM	M. Miguel Sierra Bernal	Mme Ivonne Hernández Parizot

MY	KKM	Mme Laura Scholten	
NL	Felikat	Mme Gabrielle Amsterdam	M. Erwin Moll
NL	Mundikat	M. Marcel Frank	M. Ad de Bruijn
NO	NRR	Mme Anne Veland	M. Steven L. Jones
PL	FPL	M. Sebastian Pruchniak	M. Krzysztof Czyżkowski
PT	CPF	M. João Noronha Carvalho da Silva	Mme Madalena Vasconcelos Gomes
RO	FAF-FR	M. Adrian Alexandru Dragota	M. Aurelian Ionescu
RU	FRU	Mme Elena Noskova	
SE	SVERAK	Mme Lotta Kragh	Mme Jeannette Stark
SI	ZFDS	M. Božidar Grigić	Mme Vanja Knez
SK	FFS	M. Michal Adamec	Mme Soňa Ivanková
UA	UFU	représenté par FAF-FR (RO)	
<u>Membre sous parrainage</u>			
FFBg (BG)		Mme Gabriela Dimova	Mihaela Damyanova

Le secrétaire général a annoncé que **36** (trente-six) membres étaient présents et **4** (quatre) procurations. Le nombre total de voix étant de **40** (quarante), la majorité absolue a été établie à **21** (vingt-et-un) et la majorité qualifiée ($\frac{3}{4}$) à **30** (trente).

M. Adrian Dragota demande la parole au nom de l'UFU (UA). Il a déclaré que le délégué russe présent n'avait pas été instauré conformément aux règles et ne devait pas s'asseoir à cette table. Il avait des documents officiels pour le prouver, qu'il pouvait lire plus tard. La présidente a répondu que cette question ne serait pas traitée et que la FRU était et est un membre de la FIFe qui a payé toutes ses cotisations et avait le droit d'être présent et de voter. Le secrétaire général a ajouté que cette question avait déjà été traitée lors de la dernière réunion du comité, et le rapport pouvait être lu par tous. Il a déclaré que le membre russe n'était pas le seul membre à avoir changé de nom et que l'argument en faveur du comité était et avait toujours été que les gens étaient les mêmes, et il a donné plusieurs exemples. En résumé, il a déclaré que la FIFe ne s'occupait pas des enregistrements internes des membres dans leur propre pays. Enfin, il a déclaré que le changement de nom d'ARCCA en FRU avait été recommandé par le vice-président de la FIFe de l'époque, ce qui a eu lieu à la fin de 2017. Lors de l'AG 2018, le comité a été déchargé de ses responsabilités comme il l'a été pour toutes les années suivantes. Depuis lors, personne ne s'est interrogé sur cette question.

Mme Jurgita Gustaitiene a également demandé la parole et a expliqué, longuement, qu'à son avis, le délégué russe n'était pas légitime et ne devait pas s'asseoir à cette table, que cela constituait une violation des statuts de la FIFe. Le secrétaire général a demandé à M. Dragota et à Mme Gustaitiene s'ils avaient des questions aussi compliquées et des réserves sérieuses, pourquoi ils n'en avaient pas informé le comité à l'avance afin que celui-ci puisse étudier cette question. Ensuite, il a demandé à Mme Gustaitiene d'indiquer quel article des statuts de la FIFe avait été violé et a déclaré qu'il n'y a aucune mention dans les statuts et les règlements de la FIFe de la forme juridique qu'un membre devrait avoir. Il demande une courte pause pour s'entretenir avec le comité. Après quelques minutes, le secrétaire général a déclaré que le comité avait décidé de consigner les protestations de l'Ukraine et de la Lituanie. Ensuite, il a déclaré que l'enregistrement interne des membres n'était pas l'affaire du comité ou de qui que ce soit et que ce n'était pas le moment de faire une enquête approfondie et juridiquement fondée, de plus, il n'y avait pas de temps pour cela non plus à ce moment-là.

La présidente prend la parole et déclare que l'assemblée poursuivra l'examen de l'ordre du jour.

3. Élection de deux scrutateurs et de trois vérificateurs du procès-verbal de l'AG 2024

Avant le début du vote, M. Preiss a expliqué le système de vote et un tour de vote test a eu lieu.

M. Noronha a proposé M. Jürg Keller-Friškovec et M. Krzysztof Czyżkowski comme scrutateurs et ils ont été dûment élus avec **38 voix pour, et 2 votes contre**.

Parce que M. Keller-Friškovec était candidat au poste de trésorier, quelqu'un d'autre devrait le remplacer lorsque ce poste serait en jeu. M. João Noronha a suggéré Mme Cecilia Wennergren. Elle a été dûment élue par **37 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention et 1 voix manquante**.

Ensuite, M. Noronha a proposé Mme Bette Lind comme vérificatrice pour la version anglaise, Mme Marina Renner pour la version allemande et Mme Stéphanie Dupont pour la version française du procès-verbal de l'AG 2024. Il n'y a pas eu d'autres suggestions et ces trois dames ont été élues avec **39 voix pour et 1 abstention**.

4. Rédaction du procès-verbal

La présidente a déclaré que l'article 4.6 des Statuts indique que le procès-verbal de la réunion est tenu par le secrétaire général, M. Eric Reijers, et que le cas échéant le vice-secrétaire, M. Charles Spijker, l'assistera. Il n'était pas nécessaire de voter et l'AG a accepté.

5. Approbation de l'ordre du jour

La présidente déclare que des membres ont demandé que l'Assemblée soit diffusée en direct. Elle s'est référée aux articles 4.8 et 4.10 des Statuts et a déclaré que le comité avait décidé de soumettre cette question au vote, mais uniquement pour le point 21, les propositions. Elle a également déclaré qu'il s'agissait

d'une question statutaire qui nécessitait une majorité qualifiée pour être acceptée. Le vote a été **de 24 voix pour, 12 voix contre et 4 abstentions**. La proposition de diffusion en direct n'a pas été adoptée. Mme Anne Veland demande la parole et déclare que NRR souhaite formuler une réserve contre cette décision et demande qu'elle soit consignée dans le procès-verbal. La présidente informe l'assemblée que la proposition 1 de la CJS relative à l'augmentation de l'indemnité des juges passera au point 16. Plusieurs propositions doivent être réorganisées, mais cela se produirait lorsque nous y serions. Avec ces modifications, l'ordre du jour a été approuvé **par 38 voix pour et 2 abstentions**.

6. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022 à Tavira (PT)

Ce procès-verbal a été approuvé avec **39 voix pour et 1 voix contre**.

7. Rapport de la présidente.....Annexe 2

La présidente s'est référée à son rapport.

8. Rapport du secrétaire général.....Annexe 3

Le secrétaire général s'est référé à son rapport.

9. Rapport du trésorier.....Annexe 4

Le trésorier s'est référé à son rapport.

10. Rapports des deux contrôleurs aux comptes.....Annexe 5

Le Président donne la parole à M. Jürg Friškovec-Keller, qui lisait leur rapport.

11. Discussions sur les rapports du trésorier et des contrôleurs aux comptes

Il y a eu plusieurs questions et suggestions, mais aucun n'a demandé que leurs paroles soient consignées dans le procès-verbal.

12. Décharge de responsabilité:

a) du comité

Le comité a été déchargé de responsabilités avec **35 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions**.

b) du trésorier

Le trésorier a été déchargé de responsabilités avec **34 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions**.

13. Rapports des commissions

a) Commission d'élevage & d'enregistrement (CEE).....Annexe 6

La présidente de la CEE, Mme Johnson, s'est référée à leur rapport.

b) Commission de discipline (CD)Annexe 7

La présidente du CD, Mme Paloluoma, s'est référée à leur rapport.

c) Commission de la santé & du bien-être (CSB).....Annexe 8

La présidente de la CSB, Mme Moroni, s'est référée à leur rapport.

d) Commission des juges & des standards (CJS).....Annexe 9

La présidente de la CJS, Mme Mastrangelo, s'est référée à leur rapport.

e) Commission des relations publiques (CRP)Annexe 10

La représentante de la CRP, Mme Adéla Justová, s'est référée à leur rapport.

f) Commission des expositions (CdE).....Annexe 11

La secrétaire de la CdE, Mme Friškovec-Keller, s'est référée à leur rapport.

14. Autres rapports

a) Rapport de l'administratrice des conseils de races (AdC)Annexe 12

L'AdC, Mme Smits-Peelen, s'est référée à son rapport.

b) Rapport sur les chats élevés/importés/enregistrés dans la FIFe 2023.....Annexe 1

La présidente de la CEE, Mme Johnson s'est référée aux rapport et a souligné certains points.

15. Élections (Les membres qui ont proposés un candidat figurent sous ou après le nom du candidat)

a) Élection d'un trésorier pour une période de 3 ans

Candidats par ordre alphabétique :

- **M. Leopold van de Haterd (NL-Mundikat)** proposé par Mundikat (NL), KKÖ (AT), ÖVEK (AT), ČSCH-SCHK (CZ), SFDH (HR), FH (HU), FFM (MX), KKM (MY), Felikat (NL), CPF (PT) et FFS (SK)
- **M. Jürg Keller-Friškovec (CH)** proposé par FFH (CH), 1.DEKZV e.V. (DE), FD (DK), SK (FI), Kynjakettír (IS), LFA-Bubaste (LT), NRR (NO), FAF-FR (RO), SVERAK (SE) et ZFDS (SI).

Le résultat a été **de 16 voix pour M. van de Haterd, 23 voix pour M. Keller-Friškovec et 1 abstention**. Ainsi **M. Jürg Keller-Friškovec** été dûment élu trésorier pour une période de trois ans.

b) Élection d'un vice-président pour une période de 3 ans

Candidats par ordre alphabétique :

- **Mme. Donatella Mastrangelo (IT)** proposée par FBe (BE) et Felikat (NL).
- **M. Veikko Saarela (FI)** proposé par SK (FI), KKÖ (AT), ČSCH-SCHK (CZ), 1. DEKZV e.V. (DE), FD (DK), SFDH (HR), FH (HU), Kynjakettír (IS), LFA-Bubaste (LT), KKM (MY), NRR (NO), FAF-FR (RO), SVERAK (SE) et FFS (SK),

- **M. Dietmar Sagurski (DE)** proposé par ÖVEK (AT) et FFM (MX).

Mme Mastrangelo a décidé de retirer sa candidature.

Le résultat a été de **29 voix** pour M. Saarela, **10 voix** pour M. Sagurski et **1 vote invalide**. Ainsi **M. Veikko Saarela** été dûment élu trésorier pour une période de trois ans.

c) Élection de 2 contrôleurs aux comptes pour une période de 3 ans

Candidats par ordre alphabétique:

- **M. Hans Boskär (SE)** proposé par SVERAK (SE), FD (DK), Kynjakettír (IS) et NRR (NO).
- **M. George Dorgiakis (GR)** proposé par FFG (GR) et KKM (MY).
- **M. Timo Kannianen (NL-Felikat)** proposé par Felikat (NL), FBe (BE) et 1.DEKZV e.V. (DE).
- **Mme. Marie-France Pohl (LU)** proposée par LCC-FFL (LU), FBe (BE), 1. DEKZV e.V. (DE), SFDH (HR), LFA-Bubaste (LT) et CPF (PT).

Le résultat a été de **17 voix** pour M. Boskär, **10 voix** pour M. Dorgiakis, **21 voix** pour M. Kannianen, **21 voix** pour Mme Pohl et **11 abstentions**.

Ainsi, **M. Timo Kannianen et Mme Marie-France Pohl** ont été dûment élus contrôleurs aux comptes pour une période de trois ans.

d) Élection de 2 suppléants pour une période de 3 ans

Candidats par ordre alphabétique:

- **M. Hans Boskär (SE)** proposé par SVERAK (SE), Kynjakettír (IS) et NRR (NO).
- **M. George Dorgiakis (GR)** proposée par FFG (GR), 1.DEKZV e.V. (DE), LFA-Bubaste (LT), KKM (MY) et CPF (PT).
- **M. Timo Kannianen (NL)** proposée par Felikat (NL), FBe (BE), KKM (MY) et CPF (PT).
- **Mme. Marie-France Pohl (LU)** proposée par LCCFFL (LU) et FBe (BE)

Parce-que Mme Pohl et M. Kannianen étaient déjà élus en tant que contrôleurs, il y avait 2 candidats pour les postes des suppléants. Le résultat a été de **35 voix** pour M. Boskär, **31 voix** pour M. Dorgiakis et **14 abstentions**. Ainsi, **M. Hans Boskär et M. George Dorgiakis** ont été dûment élus contrôleurs suppléants pour une période de trois ans.

16. Finances – Rapport financier

Sur ce point de l'ordre du jour, la proposition 1 de la CJS visant à augmenter l'indemnité des juges a été examinée. Mme Mastrangelo a présenté la proposition. Après quelques discussions, la proposition a été **retirée**.

a) Détermination des tarifs pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025

Aucun changement n'a été proposé pour 2025 et la détermination des indemnités pour 01.01.2025 - 31.12.2025 a été approuvée avec **37 voix pour** et **3 abstentions**.

b) Détermination de l'indemnité mensuelle du secrétaire général du 01.01.2025 au 31.12.2025

Il n'y avait aucun changement et le montant des indemnités mensuelles pour le secrétaire général du 01.01.2025 au 31.12.2025 a été accepté avec **36 voix pour**, **1 voix contre** et **3 abstentions**.

17. Présentation du budget pour l'année 2024, discussion et vote.....Annexe 14

Le budget pour 2025 a été accepté à l'unanimité, avec **32 voix pour**, **4 voix contre** et **4 abstentions**.

18. Demande d'adhésion en tant que membre sous parrainage (majorité qualifiée – ¾)

Aucune application

19. Rapports sur les membres sous parrainage (sans vote)

Bulgarie – Féd. de Felinologie de Bulgarie (FFBg) - Mentor : FAF-FR - Felis Roumanie.....**Annexe 15**
Au nom de la FAF-FR, M. Adrian Alexandru Dragota s'est référé à son rapport.

20. Demande d'adhésion en tant que membre à part entière (majorité qualifiée – ¾)

Aucune application présentée

Mme Gabrielle Amsterdam demande la parole et dit qu'elle souhaite faire une brève déclaration, et elle souhaite que celle-ci soit consignée dans le procès-verbal. Plus tôt dans la journée, le LCC-FFL a demandé un vote secret pendant toute l'AG. Selon nos statuts, nous devons nous y conformer. Toutefois, aucune demande d'un délégué ne devrait priver tous les autres membres de leur droit de voter publiquement. De nos jours, la transparence est de plus en plus exigée, non seulement de la part des gouvernements et des entreprises, mais aussi des associations. Nous tous ici, du moins je l'espère, nous représentons nos membres et leurs opinions. Pour ma part, j'aimerais être en mesure d'être transparent et non seulement d'appuyer sur un bouton sur une machine, mais aussi de montrer mon vote publiquement et j'espère que beaucoup d'entre vous suivront mon exemple pour faire de même. À cette fin, j'ai préparé un petit quelque

chose pour vous, de jolies cartes colorées, en rouge et vert vous seront distribuées. Vert pour oui, rouge pour non et si vous souhaitez vous abstenir, vous pouvez montrer le verso d'une carte. J'espère sincèrement que vous serez nombreux à vous joindre à nous et à montrer les cartes d'électeur après avoir voté. Cela a été accueilli par des applaudissements.

La Présidente a remercié Felikat d'avoir préparé ce projet et elle ne voyait aucun problème si les délégués voulaient montrer leurs votes, mais cela ne serait pas consigné au procès-verbal. Elle a souligné que cela ne pouvait être fait qu'après le vote sur les machines à voter.

21. Propositions.....	page 7
Lors de cette Assemblée générale, 78 (soixante-dix-huit) propositions ont été soumises. Parmi celles-ci, 48 (quarante-huit) propositions ont été acceptées (■), 8 (huit) ont été rejetées (■) et 22 (vingt-deux) ont été retirées (■).	
a) Propositions concernant les statuts (majorité qualifiée – ¾).....	page 7
■ NL (Felikat) proposition 1: Nouvel article § 4.11 – conditions d'adhésion.....	7
■ NL (Mundikat) proposition 1: Nouveau chapitre – Médiateur (+chapitre dans le règl .intérieur).....	7
b) Propositions concernant le règlement intérieur	page 8
■ JSC proposition 1: Annexe 1 - Montants des indemnités des juges	8
■ Le comité proposition 1: Nouvel article § 2.8 statistiques des expositions	9
■ Le comité proposition 2: Annexe 1 - indemnités des juges par jour.....	9
c) Propositions concernant les standards (y compris partie générale) et le système EMS.....	page 9
■ LU (LCC-FFL) proposition 1: SPH moustaches	9
■ NL (Felikat) proposition 2: BLH/BSH shaded et shell.....	9
■ NO (NRR) proposition 1: NEM changement à 6 groupes	10
■ JSC proposition 2: CORIN.....	10
■ JSC proposition 3: Différentes races - élimination des défauts.....	11
■ JSC proposition 3.1: Standard RAG.....	11
■ JSC proposition 3.2: Standards ACL/ACS	11
■ JSC proposition 3.3: Standard MCO	12
■ JSC proposition 3.4: Standard BEN	12
■ JSC proposition 3.5: Standard BUR	12
■ JSC proposition 3.6: Standard EUR	12
■ JSC proposition 3.7: Standard KBL/KBS.....	12
■ JSC proposition 3.8: Standard MAU.....	13
■ JSC proposition 3.9: Standard RUS.....	13
■ JSC proposition 3.10: Standard SPH	13
■ JSC proposition 3.11: Standard BOM	13
d) Propositions concernant le règlement d'élevage et d'enregistrement.....	page 13
■ BE (FBe) proposition 1: § 5.2.1 Changement d'un affixe	13
■ CH (FFH) proposition 1: § 3.6 Harmonisation restrictions d'élevage-Table défauts règl.d'exposition	14
■ CH (FFH) proposition 2: § 6.14 MCO bicolore (03) aux yeux bleus.....	14
■ DE (1.DEKZV e.V.) proposition 1: § 6.20 RUS bleu point.....	14
■ LU (LCC-FFL) proposition 2: § 3.2/§ 3.3 Le logement – conditions générales	14
■ LU (LCC-FFL) proposition 3: § 2.2.1 Âge minimum pour mâles et femelles d'élevage.....	15
■ NL (Mundikat) proposition 2: § 6.8 JBS supprimer la restriction	15
■ RO (FAF-FR) proposition 1: § 5.2.3 Application pour un nom d'affixe	15
■ BRC proposition 1: § 5.1.1 : § 6.3 Changer la limite d'âge de 10 mois à 1 an.....	16
■ BRC proposition 2: § 5.1.2.1/§ 6.1.3 Suppression des codes spéciaux pour l'enregistrement.....	16
■ BRC proposition 3: § 5.1.2./ § 6.3 charcoale : Code EMS 14 (dessin) au lieu de t	16
■ JSC proposition 4: § 10.2.3/5 § 11.2.3/5 Lecture des races au séminaires des juges à l'AG	17
e) Propositions concernant le règlement des conseils de race	page 17
• Aucune proposition présentée	
f) Propositions concernant le règlement des juges & des élèves-juges	page 17
■ FI (SK) proposition 1: § 1.5 L'exposition des chats des juges ou élèves-juges en fonction	17
■ JSC proposition 5: § 2.1.15 Les études des toutes les races	18
■ JSC proposition 6: § 2.2.1 Séminaire de formation obligatoire pour élèves-juges en ligne.....	18
■ JSC proposition 7: § 2.3.3/§ 2.3.5/§ 4.2.1 Langue d'examen uniquement en anglais	18
■ JSC proposition 8: § 2.4.4 la Formation pour un autre catégorie.....	19
■ Le comité proposition 3: § 3.12 Suppression des juges dormants.....	19
g) Propositions concernant le règlement des expositions	page 19
■ BE (FBe) proposition 2: § 8.2 Portes ouvertes.....	19

■ BG (FFBg) proposition 1: § 2.6.6 Quitter le groupe MWS rejoindre le groupe BSW	19
■ BR (FFB) proposition 1: § 4.3/§ 4.4/§ 4.5 Obtention des titres IC/IP/GIC/GIP/SC/SP	19
■ BY (Felinolog) / CN (CCU) / RU (FRU) Proposition conjointe : § 2.6.6/§ 4.11 Eurasian Winner Show	20
■ CN (CCU) / ID (ICA) / MY (KKM) Proposition conjointe: § 2.6.6/§ 4.11 Asia Pacific Winner Show	21
■ DE (1.DEKZV e.V.) proposition 2: § 8.2 Portes ouvertes	21
■ DK (FD) proposition 1: § 1.17 Configuration des cages	21
■ DK (FD) proposition 2: nouvel article § 3.2.2 Exposer chatons/juniors 2 weekends consécutifs	21
■ DK (FD) proposition 3: § 6.5 Changement de classe seulement après l'accord du secrétariat	22
■ FI (SK) proposition 2: § 1.1 Permission d'organiser exposition le week-end après l'AG FIFe	22
■ FI (SK) proposition 3: Annexe 2 Exceptions pour titres IC/IP	22
■ FR (FFF) proposition 1: Annexe 2 Exceptions pour titres IC/IP	22
■ HU (FFH) proposition 1: § 2.3.d Mondiale – pas de qualifications pour chatons (classe)	22
■ ID (ICA) / MY (KKM) proposition conjointe: Nouvelle annexe – exceptions pour KCH/JCH	23
■ IT (ANFI) proposition : § 5.4 Changement de l'âge pour classes 9, 10, 11, et 12	23
■ LT (LFA-Bubaste) proposition 1: Annexe 2 Exceptions pour titres IC/IP	23
■ MY (KKM) proposition 1: § 5.4 Exception pour classe 13c	23
■ MY (KKM) proposition 2: Annexe 4B Exceptions pour titres CH/PR/IC/IP	23
■ NL (Felikat) proposition 3: § 2.3.d Mondiale – pas de qualifications pour chatons (classe)	24
■ NO (NRR) proposition 2: Nouvel article § 1.18 Responsabilités des exposants	24
■ NO (NRR) proposition 3: Annexe 2 Exceptions pour titres GIC/GIP	24
■ PL (FPL) proposition 1: § 2.6.6 Inclusion dans la groupe Central European Winner	24
■ PL (FPL) proposition 2: § 4.9.1 Nominations pour mâles et femelles en classes 11+12	24
■ PL (FPL) proposition 3: Annexe 2 Exceptions pour titres IC/IP	25
■ RO (FAF-FR) proposition 2: § 4.3 Obtention des titres Champion ou Premior International	25
■ RO (FAF-FR) proposition 3: § 4.19 Nouvel titre Winner International	25
■ SE (SVERAK) proposition 1: § 3.7 Cages	26
■ SE (SVERAK) proposition 2: § 4.3 Obtention des titres Champion ou Premior International	26
■ SE (SVERAK) proposition 3: Annexe 2 Exceptions pour titres IC/IP	26
■ CDE proposition 1: § 1.1 et plus Code d'éthique pour exposants	27
■ CDE proposition 2: § 1.8 Modification au moins 120 chats inscrit pour exposition internationale	27
■ CDE proposition 3: § 1.10 Cages dans l'aire de jugement	28
■ CDE proposition 4: § 1.15 Chats inscrits au catalogue	28
■ CDE proposition 5: § 2.3 supprimer toutes les qualifications pour la Mondiale	28
■ CDE proposition 6: § 2.7 Règles spécifiques pour la Mondiale et les Winner Shows	28
■ CDE proposition 7: § 2.7 BIV pour la Mondiale et les Winner Shows	28
■ CDE proposition 8: § 4.9. Nominations pour mâles et femelles en classes 11+12	29
h) Autres propositions	page 29
■ FR (FFF) proposition 2: Logiciel globale	29
■ Le comité proposition 4: Démission en tant que membre du WCC	29
► Annexe à l'ordre du jour point 21c)	page 31 – 63

22. Information sur le World Cat Congress (WCC)

Le président avait présenté un rapport sur la réunion du WCC de 2024 en Thaïlande. Ce rapport serait joint au procès-verbal en tant qu' **annexe 16**. La prochaine réunion du WCC sera accueillie par la CFA en 2025. À ce moment-là, aucune autre information n'était disponible.

23. Divers

Il y a eu plusieurs intervenants et suggestions, mais personne n'a demandé que leurs paroles soient consignées au procès-verbal.

24. Clôture de l'assemblée générale

La présidente a demandé à Leo van de Haterd de se présenter et elle l'a remercié pour tout le travail qu'il avait accompli au cours des 27 années de service pour la FIFe. Le secrétaire général disait que son départ était quelque peu douloureux, mais le comité souhaitait donner à Leo la médaille du mérite de la FIFe, médailles qui étaient d'ailleurs sous la garde de Leo. Il a dit qu'une de ces médailles était pour Leo, pour le travail qu'il avait fait et qu'il faisait encore. Enfin, la Présidente a exprimé une fois de plus sa gratitude à KKÖ pour l'organisation de cette excellente AG et elle a remercié tout le monde pour la bonne ambiance et les bons commentaires. Puis, à 19h15, elle a déclaré l'Assemblée générale de 2024 à Parndorf, en Autriche, officiellement close.

Conformément aux instructions du comité,

Annette Sjödin - Présidente

Eric Reijers - Secrétaire général

Stéphanie Dupont - vérificatrice de la version française du procès-verbal

PROPOSITIONS

Abréviations utilisées	
CD	La commission de discipline
CdE	La commission des expositions
CdR	Le conseil de race
CEE	La commission d'élevage & d'enregistrement
CJS	La commission des juges & des standards
CRP	La commission des relations publiques
CSB	La commission de la santé & du bien-être

Légende	
Textes ajoutés	en gras et italiques
Textes supprimés	rayé
Textes transférés	en italiques seulement
Textes inchangés	Normal
Textes ajoutés décidés à l'AG	en gras et italique et doublement soulignés
Textes supprimés décidés à l'AG	doublement rayés

Propositions concernant les statuts (majorité qualifiée - 3/4)

NL	Felikat	Proposition 1	Statuts	§ 4.11
		Conditions d'adhésion	nouvel article	(reformulée)

Les membres qui n'ont pas respecté une ou plusieurs des exigences suivantes perdent leurs droits tels que définis dans les Statuts aux articles 4.1, 4.5 et dans la deuxième phrase de l'article 4.7:

- a) *lorsqu'ils n'ont pas rempli des obligations financières comme définies à l'art. 9.2 des Statuts.*
- b) *lorsqu'au cours de l'année civile précédente*
 - ~~1. moins de 8 demandes de nouveaux noms d'affixes ont été approuvées~~
 2. *moins de 100 pedigrees de chats des races reconnues, élevés par leurs membres individuels, ont été délivrés par le membre et enregistrés dans leur livre des pedigrees*
 3. *moins de 2 expositions internationales ont été organisées et ont eu lieu.*
- c) *lorsqu'il n'est pas disposé à coopérer avec des clubs qui partagent les objectifs promus par la FIFe, ou à les inclure.*

Le Comité peut, sur demande, consentir des dérogations pour des membres qui justifient de difficultés à s'acquitter de leurs obligations ci-dessus.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	12	26	2	

NL	Felikat	Proposition 1	Statuts	§ 4.11
		Médiateur		(nouveau chapitre)

Mundikat propose que la FIFe désigne un Médiateur.

Le Médiateur traitera les plaintes concernant les membres de la FIFe.

Le Médiateur mène des enquêtes sur des cas de mauvaise administration de la part de membres de la FIFe ou sur la base de plaintes émanant de membres d'un membre de la FIFe.

Tous les membres FIFe, les clubs et les fédérations relèvent de la compétence du Médiateur. Toutes les parties sont tenues de coopérer à l'enquête. Le Médiateur vient en deuxième recours. Cela signifie que la plainte ou problèmes doivent avoir été traités par toutes les procédures disponibles. Ce n'est que lorsque les procédures appropriées n'aboutissent pas une solution que le Médiateur prendra la plainte en considération. Si le Médiateur n'obtient pas l'assistance il doit informer le comité, qui prendra les mesures appropriées. Le Médiateur est élu par l'assemblée générale pour une durée de 6 (six) ans. Le Médiateur ne peut être reconduit qu'une seule fois, pour un second mandat de 6 (six) ans. Le Médiateur reçoit une rémunération annuelle, également fixée par l'AG de la FIFe.

Le Médiateur doit:

- Être totalement indépendant et impartial dans l'exercice de ses fonctions.
- S'abstenir de tout acte incompatible avec ses fonctions ;
- Ne remplir aucune fonction au sein d'une fédération ou d'un club FIFe, ni aucune fonction d'arbitrage au sein d'une autre organisation liée au monde félin.

- Ne pas s'engager dans toute autre fonction jugée indésirable pour l'exercice de ses fonctions qui pourrait être considérée impartiale.

Le Médiateur peut être déchargé par l'assemblée générale :

- S'il ne remplit plus les conditions requises pour l'exercice des fonctions ou a fait une faute grave.
- Lorsqu'il a atteint l'âge de 70 ans ou à sa propre demande.
- Lorsqu'il devient incapable, p.ex. en raison d'un mauvais état de santé, d'exercer ses fonctions.
- Lorsqu'il accepte une fonction en conflit ou incompatible avec ses devoirs
- Lorsqu'il ne réside plus dans un pays où réside un membre de la FIFe
- Lorsque l'AG conclut que ses actions ou l'absence d'actions sont préjudiciables à la confiance accordée au Médiateur.

Le comité de la FIFe peut suspendre le Médiateur pour une période de trois mois lorsqu'il existe de fortes convictions, des faits ou des circonstances qui pourraient conduire à la décharge de l'AG. La suspension cesse automatiquement après trois mois et peut être prolongée pour une nouvelle période de trois mois. L'AG peut décider de ne pas accorder au Médiateur une rémunération pour la période où il a été suspendu. Le Médiateur n'est pas habilité à mener une enquête lorsqu'il existe une possibilité d'appel concernant l'affaire ou lorsque l'affaire peut être transmise à la Commission de discipline de la FIFe.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	2	34	4	-

Si cette proposition est acceptée, il faut d'insérer un chapitre dans le règlement intérieur :

Règlement intérieur de la FIFe

Une plainte ne peut être enregistrée auprès du Médiateur que si elle remplit les conditions suivantes :

- La demande et la documentation sont datées, signées et soumises en langue anglaise.
- La plainte concerne une organisation au sein de la FIFe.
- Une plainte a d'abord été déposée auprès de l'organisation concernée, mais sans résultat probant. À moins qu'il ne soit pas raisonnable de s'attendre à un tel résultat dans le cas présent.
- La prise en charge de la plainte a eu lieu il y a moins d'un an et il n'y a pas de possibilité d'objection ou d'appel.
- La plainte ne porte pas sur le contenu d'une règle ou d'un règlement (mais elle peut porter sur l'application d'une telle règle ou d'un tel règlement) ou la décision d'un organe disciplinaire.
- La plainte comprend une description détaillée du comportement, de la (des) personne(s) qui a (ont) eu ce comportement et le nom de la partie lésée s'il ne s'agit pas du demandeur.
- Les motifs de la demande sont clairement énoncés et accompagnés de documents relatifs à la procédure de plainte, aux résultats de l'enquête menée par l'organisation, à la décision de l'organisation et aux conséquences qui en découlent.

Si les conditions du présent article ne sont pas remplies, le Médiateur peut accorder au demandeur un délai pour lui permettre de satisfaire à toutes les conditions. Le Médiateur de la FIFe fixe ce délai.

Le Médiateur n'est pas tenu d'ouvrir une enquête lorsque :

- la demande ne répond pas aux exigences spécifiées
- la demande est infondée ou ne présente pas d'intérêt significatif ou le comportement de l'organisation n'est pas significative.
- la demande porte sur une question susceptible de faire l'objet d'un recours ou d'une objection ou sur laquelle une autre autorité a rendu une décision
- la demande concerne une action ou un comportement qui est ou a été traité par le Médiateur, à moins qu'il n'y ait des faits nouveaux qui pourraient donner lieu à une décision différente.

Les organisations ne devront pas payer un frais de dossier pour la première plainte déposée contre elles et traitée par le Médiateur au cours de chaque exercice financier. À partir de la deuxième plainte, organisations doivent payer une redevance lorsque le Médiateur traite une plainte à leur encontre. Si une affaire doit faire l'objet d'une enquête, elle devient payante, quel que soit son résultat. Cette redevance est fixée par l'AG et incluse dans annexe du règlement intérieur.

Propositions concernant le règlement intérieur

FIFe	CJS	Proposition 1	Règlement intérieur	Annexe 1

La CJS propose d'augmenter l'indemnité minimale des juges comme suit :

Par exposition ~~100.00~~ **150.00**

Exceptés :

- par exposition de 2 jour (divisés en catégories), par jour que le juge officie ... ~~100.00~~ **150.00**
- par exposition de 2 jour (pas divisés en catégories) ~~160.00~~ **200.00**

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 RETIRÉE				

FIFe Comité	Proposition 1	Règlement intérieur	§ 2.8
Statistiques des expositions			(nouvel article)

Les membres de la FIFe doivent présenter des statistiques indiquant le nombre de chats figurant dans le catalogue de chacune de leurs expositions. Les informations sont réparties par race. Ces statistiques, qui reflètent l'année précédente, doivent être envoyées au secrétaire général avant la fin du mois de janvier. La CdE transmet à l'Assemblée générale un rapport sur les chats exposés au sein de la FIFe et de ses membres, sur la base des statistiques reçues.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	26	12	2	

FIFe Comité	Proposition 2	Règlement intérieur	Annexe 1
Indemnités des juges (minimum)			

Par ~~exposition~~ *jour où le juge officie à l'exposition*..... 100,00

Exceptés :

- ~~par exposition de 2 jours (divisés en catégories), par jour que le juge officie~~..... 100,00
- par exposition de 2 jours (pas divisés en catégories) 160,00

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	36	3	1	

Propositions concernant les standards, la partie générale & la système EMS

LU LCC-FFL	Proposition 1	Standards, Partie gén. & système EMS	SPH
Moustaches			

Fautes - Tête

Ajoute: *manque total de Poils de Moustaches*

Remarque

Dans de plus en plus pays, on entend murmurer les autorités au sujet de l'élevage d'animaux sans poils et vibrisses/moustaches. Nous devons prendre précautions et mieux expliquer nos animaux dans les règles.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 RETIRÉE				

NL Felikat	Proposition 2	Standards, Partie gén. & système EMS	BLH/BSH
Shaded et chinchilla (shell)			

Felikat propose de réintroduire le code EMS 12 pour shell dans les variétés BLH/BSH suivantes :

COLOUR / FARBE / COULEUR	EMS-Code	Rem./ Anm.
SILVER TIPPED SHADED/SHELL	BLH/BSH n/a/b/c/o/p s 11/12	D, G, H
	BLH/BSH d/e/f/g/h/j/q/r s 11/12	B, G, H
GOLDEN TIPPED SHADED/SHELL	BLH/BSH n/a y 11/12	D, G, H

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	22	16	2	

NO	NRR	Proposition 1	Standards, Partie gén. & système EMS	NEM
Changement à 6 groupes				

NRR propose d'augmenter à six le nombre de groupes de couleurs pour la Neva Masquerade. Les groupes de couleurs révisés suivront le regroupement des autres races dans la catégorie 2 (MCO, NFO, SIB), à l'exception du fait que silver ne sera pas séparé en ses propres groupes.

NEM → Annexe à l'ordre du jour a, page 31

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	31	8	1	

FIFe	CJS	Proposition 2	Standards, Partie gén. & système EMS	
CORIN				(nouveau)

Introduction

Cette proposition fait suite aux développements dans l'identification des modificateurs de couleur CORIN dans un certain nombre de races reconnues au sein de la FIFe et propose une modification du système FIFe EMS pour enregistrer ces modificateurs. Cette proposition fait suite à un certain nombre de demandes de membres de la FIFe qui ont rencontré des problèmes pour enregistrer des chats auprès d'autres organisations félines où ces modificateurs de couleur sont déjà reconnus.

Il ne fait aucun doute que la FIFe est assez tardive dans la modification/extension du système FIFe EMS pour attribuer des codes à ces modificateurs de couleurs. D'autres organisations disposent de codes EMS depuis plusieurs années. Cependant, l'un des avantages de cette solution est que la FIFe est en mesure de tirer parti d'un plus large éventail de connaissances et, espérons-le, d'attribuer des codes EMS qui resteront viables à l'avenir.

Qu'est-ce que CORIN ?

Il n'est pas facile d'expliquer en langage simple ce qu'est CORIN et comment il est impliqué dans la couleur de la fourrure des chats. Dans les poils de chat agouti (bandés), il existe deux types de granules de couleur, la *phaéomélanine* (rouge) et l'*eumélanine* (noire). Dans les cheveux, la MSH (hormone stimulant les mélanocytes) provoque la production d'eumélanine, ce qui rend les cheveux noirs. Dans les cheveux agouti (bandés), l'ASIP (protéine stimulant l'agouti) amène les mélanocytes à passer à la production de phaéomélanine. CORIN (un gène codant pour une protéine) décompose l'ASIP, permettant à MSH de recommencer à produire du pigment noir d'eumélanine. Ce cycle aboutit à des bandes sur les cheveux.

CORIN muté met plus de temps à décomposer l'ASIP, ce qui entraîne une production plus longue de pigment rouge phaéomélanine et un pigment noir déformé lors du basculement. Cela a pour effet général de rendre la couleur du fourrure plus chaude et plus brillante.

Proposition

Cette proposition considère les mutations CORIN identifiées dans SIB/NEM, KBL/KBS et BLH/BSH et arrive en deux parties :

1. Les aspects techniques concernant l'acceptation du code EMS et la reconnaissance ;
2. La mise en œuvre de CORIN
 - a. L'attribution du code EMS « u » ;
 - b. La mise à jour des Standards races concernées – tableau des variétés de couleurs reconnues ;
 - c. La mise à jour des Standards, Partie générale – descriptions des couleurs.

1. Les aspects techniques concernant l'acceptation du code EMS et la reconnaissance

La CJS de la FIFe ne considère pas cela comme une nouvelle reconnaissance de variétés de couleurs, mais plutôt comme un réenregistrement des couleurs grâce aux progrès des tests génétiques de couleur. Chats avec ces modificateurs CORIN ont concouru avec beaucoup de succès dans les expositions FIFe en tant qu'or et ont déjà obtenu les titres FIFe les plus élevés, notamment de nombreux BIS, JW, SW, etc. Par conséquent, la CJS de la FIFe ne considère pas qu'un processus de reconnaissance complète soit approprié pour les modificateurs CORIN et demande une exemption de l'article 11 des Règlement de la FIFe concernant l'élevage & l'enregistrement – Reconnaissance des nouvelles variétés.

2. La mise en œuvre de CORIN

2a. L'attribution du code EMS « u »

La CJS propose d'utiliser le code EMS « u » pour le modificateur et lui donnera le nom générique « *modificateur Corin* ». Ce modificateur ne sera disponible que pour les chats agouti et n'est pas disponible pour chats roux car il affecte uniquement la production d'eumélanine (pigment noir) dans les poils du chat.

Remarques :

1. Le modificateur Corin est comme un code EMS générique pour les couleurs qui ont déjà reçu des noms de couleur par les éleveurs de la FIFe et d'autres organisations (copper, akita, sunshine, etc.). Ces noms seront inclus dans les standards de race individuels.

2. Le système EMS est un système phénotype. Certaines informations génétiques sont importantes pour l'élevage. Il est proposé que la CEE développe un code supplémentaire grâce auquel les différentes mutations de Corin peuvent être ajoutées au pedigree (et non dans le cadre du code EMS lui-même).
3. La seule méthode décrite dans les règlements de la FIFe pour modifier le code EMS d'un chat est de l'inscrire dans la classe 13C. D'autres méthodes permettant de modifier la couleur grâce à des tests génétiques doivent être évaluées.

2b. La mise à jour des Standards des races concernées – tableau des variétés de couleurs reconnues

SIB → **Annexe à l'ordre du jour a, page 34**

NEM → **Annexe à l'ordre du jour a, page 38**

BLH/BSH → **Annexe à l'ordre du jour, page 42**

~~KBL/KBS → Annexe à l'ordre du jour, page 45~~

2c. La mise à jour des Standards, Partie générale – descriptions des couleurs

→ **Annexe à l'ordre du jour, page 48**

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	15	21	4	

FIFe	CJS	Proposition 3	Standards, la Partie gén. & le Système EMS	
Élimination des défauts dans les différentes Standards				(reformulée)

La CJS propose d'éliminer tous les fautes génériques des standards des races suivantes :

CAT 1 – RAG

CAT 2 – ACL/S, MCO, NFO, SIB/NEM

CAT 3 – BEN, BML, BUR, EUR, KBL/S, MAU

CAT 4 – SIA, ~~OSH, OLH~~, BAL, SPH, RUS

Préliminaire – BOM

Les CdR de **NFO, SIB/NEM, SIA/OSH/OLH/BAL et BML** ont accepté de supprimer toutes les fautes inutiles sans apporter d'autres modifications à leurs standards. [Pour SIA/BAL: rayés les remarques.](#)

Pour les autres races citées ci-dessus, les prochaines propositions ont été préparées, grâce à l'autorisation accordée par le Comité, conformément à l'art. 6.4 du Règlement int. pour dépasser le nombre de propositions que la commission peut présenter.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	25	10	5	

FIFe	CJS/ CdR RAG	Proposition 3.1	Standards, la Partie gén. & le Système EMS	RAG
Standard RAG				(reformulée)

La CJS, au nom du CdR de RAG, propose les modifications suivantes au Standard RAG :

- d'annuler toutes les **fautes génériques** et les **remarques**
- les modifications indiquées dans **l'Annexe à l'Ordre du jour, page 54**

Remarque : Si cette proposition est acceptée, la description du mitted dans la Partie générale sera mise à jour en conséquence.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	28	7	3	2

FIFe	CJS/ CdR ACL/ACS	Proposition 3.2	Standards, la Partie gén. & le Système EMS	ACL/ ACS
Standard ACL/ACS				

La CJS, au nom du CdR de ACL/ACS, propose les modifications suivantes au Standard ACL/ACS :

- d'annuler toutes les **fautes génériques**
- les modifications indiquées dans **l'Annexe à l'Ordre du jour, page 56**

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	34	2	4	

FIFe	CJS/ CdR MCO	Proposition 3.3	Standards, la Partie gén. & le Système EMS	MCO
Standard MCO				(reformulée)

La CJS, au nom du CdR de MCO, propose les modifications suivantes au Standard MCO :

- d'annuler toutes les **fautes génériques, les remarques et la condition**
- les modifications indiquées dans **l'Annexe à l'Ordre du jour, page 56**

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	32	6		2

FIFe	CJS/ CdR BEN	Proposition 3.4	Standards, la Partie gén. & le Système EMS	BEN
Standard BEN				(reformulée)

La CJS, au nom du CdR de BEN, propose les modifications suivantes au Standard BEN :

- d'annuler toutes les **fautes génériques et les défauts entraînant la disqualification**
- les modifications indiquées dans **l'Annexe à l'Ordre du jour, page 58**

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	36	2	2	

FIFe	CJS/ CdR BUR	Proposition 3.5	Standards, la Partie gén. & le Système EMS	BUR
Standard BUR				(reformulée)

La CJS, au nom du CdR de BUR, propose les modifications suivantes au Standard BUR :

- d'annuler toutes les **fautes génériques**
- les modifications indiquées dans **l'Annexe à l'Ordre du jour, page 60**

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	36	1	2	1

FIFe	CJS/ CdR EUR	Proposition 3.6	Standards, la Partie gén. & le Système EMS	EUR
Standard EUR				

La CJS, au nom du CdR de EUR, propose les modifications suivantes au Standard EUR :

- d'annuler toutes les **fautes génériques**
- les modifications indiquées dans **l'Annexe à l'Ordre du jour, page 60**

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	38	1	1	

FIFe	CJS/ CdR KBL/KBS	Proposition 3.7	Standards, la Partie gén. & le Système EMS	KBL/ KBS
Standard KBL/KBS				

La CJS, au nom du CdR de KBL/KBS, propose les modifications suivantes au Standard KBL/KBS :

- d'annuler toutes les **fautes génériques**
- les modifications indiquées dans **l'Annexe à l'Ordre du jour, page 60**

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	37	1	1	1

FIFe	CJS/ CdR MAU	Proposition 3.8	Standards, la Partie gén. & le Système EMS	MAU
Standard MAU				

La CJS, au nom du CdR de MAU, propose les modifications suivantes au Standard MAU :

- d'annuler toutes les **fautes génériques**
- les modifications indiquées dans l'Annexe à l'Ordre du jour, page 61

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	36	2	2	

FIFe	CJS/ CdR RUS	Proposition 3.9	Standards, la Partie gén. & le Système EMS	RUS
Standard RUS				

La CJS, au nom du CdR de RUS, propose les modifications suivantes au Standard RUS :

- d'annuler toutes les **fautes génériques**
- les modifications indiquées dans l'Annexe à l'Ordre du jour, page 61

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	29	9	2	

FIFe	CJS/ CdR SPH	Proposition 3.10	Standards, la Partie gén. & le Système EMS	SPH
Standard SPH				

La CJS, au nom du CdR de SPH, propose les modifications suivantes au Standard SPH :

- d'annuler toutes les **fautes génériques**
- les modifications indiquées dans l'Annexe à l'Ordre du jour, page 62

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	36	2	2	

FIFe	CJS/ CdR BOM	Proposition 3.11	Standards, la Partie gén. & le Système EMS	BOM
Standard BOM				

La CJS, au nom du CdR de SPH, propose les modifications suivantes au Standard SPH :

- d'annuler toutes les **fautes génériques**
- les modifications indiquées dans l'Annexe à l'Ordre du jour, page 63

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	40			

Propositions concernant le règlement d'élevage & d'enregistrement

BE	FBe	Proposition 1	Règlement d'élevage & d'enregistrement	§ 5.2.1
Changement d'un affixe				(reformulée)

Le titulaire d'un affixe ne peut en changer **qu'une seule fois, sur simple demande. ~~pour une très importante raison.~~ Un émolument fixé par l'assemblée générale est exigé. L'ancien nom de chatterie sera automatiquement supprimé après 10 ans.**

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	37	3		

CH	FFH	Proposition 1	Règlement d'élevage & d'enregistrement	§ 3.6
Harmonisation restrictions d'élevage - Table défauts règlement des expositions				

Harmonisation de l'article 3.6 du Règlement d'Élevage et d'Enregistrement de la FIFe avec le tableau - Disqualifications et erreurs générales du Règlement des Expositions de la FIFe

L'article 3.6 du règlement d'élevage et d'enregistrement de la FIFe stipule que les chats sans moustaches ne sont pas autorisés à se reproduire. Dans le règlement d'exposition de la FIFe, ce critère est absent du tableau - Erreurs disqualifiantes et générales.

Nous demandons aux commissions compétentes (REE et RE) d'adapter l'article ou le tableau du règlement concerné et de le soumettre à la FIFe GV 2025 pour approbation.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> RETIRÉE				

CH	FFH	Proposition 2	Règlement d'élevage & d'enregistrement	§ 6.14
MCO bicolore (03) aux yeux bleus				

Les MCO aux yeux bleus ne sont autorisés qu'en combinaison avec le code EMS w, 01 ~~et~~ 02. ~~et~~ 03.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	28	11	1	

DE	1.DEKZV e.V.	Proposition 1	Règlement d'élevage & d'enregistrement	§ 6.20
RUS Blue point				(reformulée)

La FIFe ne reconnaît aucune autre variété que le bleu ~~et le bleu point~~ pour les RUS. La FIFe n'encourage aucune personne ou fédération à élever d'autres couleurs que le bleu ~~et bleu point~~ pour les RUS.

Quand on élève RUS :

- on ne peut enregistrer en tant que Bleus Russes ~~et bleu point~~ que la progéniture à poils courts bleue ~~et bleu point, respectif RUS x a 33.~~
- la progéniture à poils courts d'une autre variété autre que bleue ~~ou bleu point~~ doit être enregistrée comme XSH * <RUS>
- la progéniture à poils longs : race sororale Nebelung - NEB non (→ § 8.4)

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	20	16	4	

LU	LCC-FFL	Proposition 2	Règlement d'élevage & d'enregistrement	§ 2.2+ § 2.2.1
Le logement – conditions générales				(reformulée)

CORRECTION de traduction de nos règlements pour uniformiser les 3 langues :

~~Les chats doivent disposer d'un espace adéquat pour mouvoir/jouer, et pouvoir jouir conditions de vie en commun avec les êtres humains.~~

~~Les chats doivent disposer d'un espace adéquat pour se bouger et jouer, et pouvoir jouir de conditions de vie à la maison en commun avec les êtres humains.~~

~~AJOUTE:~~

~~Les espaces où vivent les chats, doivent avoir une fenêtre avec vue accessible aux chats,~~

~~L'espace minimale dans lequel vivent les chats, dans la maison ou séparé du milieu familial, doivent avoir au moins 6 m2 par chat, au sol et pour chaque chat supplémentaire +2 m2 avec une hauteur minimale de 1.80 m,~~

~~CORRECTION et AJOUTE à la 4^{ième} ligne de l'article~~

~~Pour chats qui ne sont habitués aux temp. extrêmes une fourchette entre 10° - 35° est acceptable mais des Des températures plus~~

~~Les opérateurs veillent à ce que la température soit maintenue dans les plages suivantes :~~

~~-entre 16° et 27°C (... °F) dans des espaces où les chats adultes sont détenus ;~~

~~-entre 18° et 27°C (... °F) pour les zones de mise-bas, et les chats avec chatons durant les 21 premiers jours des chatons~~

~~Les plages de températures sont adaptées en conséquence, pour les chats présentant des types de pelage extrêmes~~

~~—(races sans poils ou à pelage épais) et pour les chats de race/type brachycéphale. Des températures plus hautes ou plus.~~

Remarques:

- 1) Dans les 3 langues du FIFe, il y avait des formulations différentes/différentes, nous avons traduit les 3 langues correctement et combinées.
- 2) Nous entendons encore et encore que les chats soient gardés dans des caves sombres ou dans des greniers sombres sous le toit avec seulement de petites trappes de toit. Cela doit être plus clairement indiqué dans nos règles.
- 3) Les températures pour la garde des chats sont prévues dans la nouvelle législation européenne.
- 4) Si la proposition est acceptée, les règles °Fahrenheit devront également être améliorées.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 RETIRÉE				

LU LCC-FFL Proposition 3 Règlement d'élevage & d'enregistrement § 3.2+ § 3.3
Âge minimum pour mâles et femelles d'élevage (reformulée)

AJOUTE à l'article 3.2 Mâles d'élevage :

~~Les mâles d'élevages doivent être âgés d'au moins de 10 mois, pour être utilisés pour un accouplement avec une femelle.~~

AJOUTE à l'article 3.3 Femelles d'élevage :

Les chattes doivent être âgées d'au moins 12 mois, pour être présentées à un mâle de reproduction pour l'accouplement. Une exception suggérée par un vétérinaire avec son motif, pour un accouplement éventuel à partir de 10 mois, peut être demandé.

Remarque Il n'y a rien de plus important que le bien-être de nos chats. Il ne se peut pas que des chats de 5, 6 ou 7 mois soient utilisés pour la reproduction et obtiennent ensuite des pedigrees FIFe. Nous devons mettre un âge minimum dans nos règles

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 REJETÉE	9	29	1	1

NL Mundikat Proposition 2 Règlement d'élevage & d'enregistrement § 6.8
JBS supprimer la restriction de silver

Pour la race JBS, ~~silver~~, shaded, shell, golden, ticked tabby et pointed (les codes EMS-~~s~~, y, 11, 12, 25, 31, 32 et 33) ne sont pas permis et doivent être enregistrés comme XSH * <JBS>.

REMARQUE: Si cette proposition est adoptée, le FIFe-standard de race JBS (couleur de la fourrure) doit également être modifié.

Le secrétaire général a demandé la parole et a dit qu'il consignerait cette déclaration dans le procès-verbal. Il a dit que la recherche avait été longue et laborieuse, mais que le comité avait établi ce qui suit. Lors de l'AG 2010, il a été décidé de copier les restrictions de couleur des races énumérées dans les normes et de les insérer dans le REE. Dans le cas de JBS, les mots qui ont été copiés étaient les mêmes, mais la transcription était différente. La norme de 2010 stipulait pour JBS que « toutes les variétés de couleurs étaient autorisées, à l'exception de silver (shaded/shell), golden, ticked et pointed, c'est-à-dire 11, 12, 25 et 31, 32, 33 ». La norme de 2010 ne mentionnait pas que les silver tabbies ou smoke n'étaient pas autorisés pour les variétés de couleur reconnues dans JBS. Bien sûr, il n'y avait pas beaucoup de JBS/JBL-non élevés ou présentés, donc cela est passé inaperçu pendant très longtemps.

Il a terminé en disant que la proposition 2 de Mundikat devrait être retirée et que l'article 6.8 de la BRR devait être corrigé dans la formulation ci-dessus. Les variétés silver tabby et smoke ont été pleinement reconnues dans le JBS

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 RETIRÉE				

RO FAF-FR Proposition 1 Règlement d'élevage & d'enregistrement § 5.3.2
Application pour un nom d'affixe

Le membre individuel d'une organisation FIFe :

– demande l'inscription d'un nom d'affixe dans le livre des noms de chatterie via son membre National FIFe
 - *doit participer en qualité d'exposant au moins une fois à une exposition FIFe, avant de solliciter l'enregistrement d'un nom d'affixe*

– est autorisé à un seul enregistrement de nom de chatterie auprès de la FIFe.

[...]

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> REJETÉE	11	28	1	

FIFe	CEE	Proposition 1	Règlement d'élevage & enregistrement	§ 5.1.1
		Changer la limite d'âge de 10 mois à 1 an		

La variété (code EMS) déjà enregistrée pour un chat peut être modifiée sur demande de l'éleveur ou du propriétaire jusqu'à l'âge d'~~10 mois~~ **1 an**.

À défaut, une telle demande ne peut être effectuée que si ce changement de variété du chat est prouvé par :

- la génétique des parents
- sa descendance
- un test génétique

ou après avoir été exposé dans la classe 13c (Classe détermination) ou la réception d'une recommandation d'un transfert selon le règlement des expositions. *[le reste de l'article reste inchangé]*.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	38	1	1	

FIFe	CEE	Proposition 2	Règlement d'élevage & enregistrement	§ 5.1.2.2/6.3
		Suppression codes spéciaux pour l'enregistrement – l'utilisation des parenthèses		

5.1.2.1—L'utilisation des parenthèses et leur signification

La signification des différents types parenthèses utilisées dans codes EMS indiquer différences de statut d'élevage :

Type de parenthèses	Restrictions d'élevage et d'enregistrement
(XXX)	Race visée Peuvent être utilisés pour l'élevage, peuvent être réenregistrés (→ § 9.1)
[XXX]	Programme d'élevage Peuvent être utilisés pour l'élevage, ne peuvent pas être réenregistrés
<XXX>	Race d'origine Ne peuvent pas être utilisés pour l'élevage, ne peuvent pas être réenregistrés

XXX signifie le code EMS pour la race concernée

Race visée : (XXX)

Une indication de l'objectif final d'un programme d'élevage. Tous les chats du programme d'élevage doivent être identifiés par ceci pour montrer quelle race est l'objectif final – la race visée.

Les chats avec cette indication peuvent être présentés dans la classe de contrôle (classe 13b) pour établir si le standard de la race visée a été atteint (→ § 9.1).

Ce type de parenthèses est également utilisé pour les chats Novice qui peuvent être présentés dans la classe Novice (classe 13a) afin d'obtenir un réenregistrement (→ § 9.2).

Programme d'élevage : [XXX]

Indication pour les chats qui peuvent participer à un programme d'élevage, mais ne peuvent pas être réenregistrés et ne peuvent pas être présentés dans la classe de contrôle (classe 13b).

Race d'origine : <XXX>

Indication pour les chats appartenant à une variété non standard, ce qui est interdit dans le standard d'une race, mais nés de deux chats de race pure – c'est à dire que les deux parents doivent être de la même race. Ces chats ne peuvent pas être utilisés pour l'élevage, ne peuvent pas être réenregistrés et ne peuvent pas être présentés dans la classe de contrôle (classe 13b).

6.1.3 Limitations particulières et règles d'enregistrement pour certaines races

Les chats avec l'indication <Code EMS de la race d'origine> de la race d'origine ne peuvent être utilisés pour l'élevage **sans l'autorisation du membre de la FIFe**. *[le reste de l'article reste inchangé]*.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	36		4	

FIFe	CEE	Proposition 3	Règlement d'élevage & enregistrement	§ 5.1.2.2/6.3
		Supprimez charcoal des modificateurs spécifiques à la race et changer comme dessin 14		

5.1.2.2 Modificateurs des races spécifiques

Le code EMS "t" sera utilisé pour les modificateurs des races spécifiques.

Le code modificateur doit être ajouté au code EMS pour la couleur.

Modificateurs reconnus :

~~BEN – agouti/non agouti modificateurs – Charcoal (variété non reconnue)~~

NFO – noir modificateurAmbre

Pour NFO, les codes EMS "dt" et "et" peuvent être utilisé pour enregistrer le génotype de la descendance rouge/crème de deux chats de couleur ambre / porteurs d'ambre, accompagnés du phénotype "d" et "e" entre parenthèses, conformément à § 5.1.1. Les codes EMS "dt" et "et" doivent uniquement être utilisés à des fins d'enregistrement.

Exemples d'enregistrement :

~~BEN x nt 24 — Bengal noir charcoal moucheté (variété non reconnue)~~

NFO at 22 Chat des Bois Norvégiens ambre clair blotched

6.3 BEN (Bengal)

Ne sont pas acceptés en classe Novice.

Tout croisement des Bengals avec d'autres races est prohibé.

Les Bengals des générations F1 à F4 ne sont plus autorisés pour l'élevage.

Les variétés charcoal doivent être enregistrées comme ~~BEN x *t~~, ~~BEN x *14~~, c'est-à-dire en tant que variété non-reconnue dans le RIEX. Le BEN charcoal peut être utilisé dans les programmes d'élevage des BEN.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	34	5	1	

FIFe	CJS	Proposition 4	Règlement d'élevage & enregistrement	§ 10.2.3/5
				§ 11.2.3/5
Conférences sur les races lors du séminaire AG pour les nouvelles races/variétés				

§ 10.2.3 – Étape 3 – Proposition de la reconnaissance préliminaire d'une nouvelle race

Changez le dernier paragraphe.

~~La CJS se doit de faire une courte présentation de la race (de préférence avec présence physique des chats) lors de l'Assemblée Générale.~~

La CJS organisera une conférence sur la race lors du séminaire des juges qui suivra l'Assemblée Générale, en présence des chats de la race.

En conséquence :

§ 10.2.5 – Étape 5 – Proposition de pleine reconnaissance d'une nouvelle race

Supprimer le dernier paragraphe.

~~La CJS doit organiser une présentation de la race durant le séminaire des juges qui suit l'Assemblée Générale, avec présence physique des chats de la race.~~

§ 11.2.3 – Étape 3 – Proposition de la reconnaissance préliminaire d'une nouvelle variété

Ajouter un dernier paragraphe.

La CJS organisera une conférence sur la variété lors du séminaire des juges qui suivra l'Assemblée Générale, en présence des chats de la variété.

En conséquence :

§ 11.2.5 – Étape 5 – Proposition de la reconnaissance préliminaire d'une nouvelle variété

Supprimer le dernier paragraphe.

~~La CJS doit de faire une présentation de la variété durant le séminaire des juges qui suit l'Assemblée Générale, avec présence physique des chats de la variété.~~

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	39	1		

Propositions concernant le règlement des conseils de race

Aucune proposition présentée

Propositions concernant le règlement des juges & des élèves-juges

FI	SK	Proposition 1	Règlement des juges & des élèves-juges	§ 1.5
L'exposition des chats des juges ou élèves-juges en fonction				

Les chats des juges et élèves-juges en fonction dans une exposition peuvent y être présentés "Hors Concours", mais ils ne peuvent en aucun cas concourir. Lors d'une manifestation de la FIFe avec attribution d'un seul certificat, manifestation divisée par catégorie sur deux ou plusieurs jours, il n'est pas permis de participer en tant que juge un jour et d'exposer ses chats un autre jour.

Lors d'une manifestation de la FIFe avec attribution d'un seul certificat, manifestation divisée par catégorie sur deux ou plusieurs jours, il est permis de participer en tant qu'élève-juge un jour et d'exposer ses chats un autre jour.

Les membres de la famille d'un élève-juge, vivant sous le même toit peuvent exposer leurs chats, mais pas dans la ou les catégories dans lesquelles l'élève-juge est en fonction pendant cette même exposition. Les chats qui sont la propriété d'un membre de la famille d'un juge officiant dans une exposition ne peuvent concourir dans cette même exposition.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	38	2		

FIFe CJS Proposition 5 Règlement des juges & des élèves-juges § 2.1.15
Les études de toutes les races (reformulée)

Certains groupes de couleurs ou de dessins doivent aussi avoir été examinés (solide, bicolores, tabby, silver/golden, pointed).

Le CJS organisera des conférences en ligne sur les races rares. Ces conférences ne contribueront pas au nombre de chats vus par l'élève-juge mais lui permettront de se présenter à l'examen des juges sans demander d'exceptions. Les conférences races peuvent être demandées au CJS par les membres ou par le comité lorsqu'au moins 3 demandes ont été reçues. Les conférences de race seront inscrites au calendrier officiel de la FIFe au moins un mois avant leur date. Un certificat de participation sera délivré par courrier dans les deux semaines suivant une conférence sur les races à chaque juge et élève-juge ayant resté présent tout la session en ligne. La liste des "races rares" est maintenue et mise à jour par le Conseil sur recommandation de la Commission des juges et des standards. Actuellement, les races suivantes sont répertoriées : JBS, LPL/LPS, MAN/CYM et SOK.

Le comité la FIFe peut accorder des exceptions à cette règlement lorsqu'un candidat postule à son examen final en fonction de sa situation géographique. ~~Cependant, ces exceptions doivent être remplies pendant la ou les étapes en tant que juge probatoire.~~

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	39		1	

FIFe CJS Proposition 6 Règlement des juges & des élèves-juges § 2.2.1 b)
Séminaire de formation obligatoire pour élèves-juges

Change la phrase suivante :

~~Le séminaire sera organisé si besoin dans différentes parties de l'Europe. Ils ont lieu en fin de semaine et durent un jour au minimum.~~

Le séminaire sera organisé sous forme de séminaire en ligne, d'une durée minimale de 2 jours.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	38	2		

FIFe CJS Proposition 7 Règlement des juges & des élèves-juges § 2.3.3, 2.3.5, 4.2.1
Langue de l'examen final des juges

La CJS propose d'organiser l'examen final du juge uniquement en *anglais*.

Remarque :

Si la proposition est acceptée, toutes les références aux langues de l'examen doivent être mises à jour.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	33	7		

FIFe CJS Proposition 8 Règlement des juges & des élèves-juges § 2.4.4
Examens pour d'autres catégories

Un juge qui veut passer un examen pour sa deuxième catégorie doit satisfaire aux exigences suivantes :

-
- avoir jugé au moins 4 fois après sa date de nomination en tant que juge international dans la catégories pour laquelle il a été précédemment qualifié (*min. 50 chats*).

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	30	7	1	2

FIFe	Comité	Proposition 3	Règlement des juges & des élèves-juges	§ 3.12
Suppression des juges dormants				(nouvel article)

Les juges dormants qui n'ont pas demandé leur réactivation (→ § 3.11) dans un délai de 5 ans seront supprimés de la liste des juges.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 RETIRÉE				

Propositions concernant le règlement des expositions

BE	FBe	Proposition 2	Règlement des expositions	§ 8.2
Expositions nationaux				

8.2 Portes ouvertes

2. Les exposants appartenant à d'autres organisations que la FIFe peuvent présenter leurs chats aux expositions FIFe sous les conditions suivantes:
 - a. Tous les exposants non FIFe doivent accepter de respecter l'ensemble des règles et des standards de la FIFe.
 - ~~b. Ils peuvent uniquement inscrire leurs chats dans les classes 12, 11 et 9 ou 10; pour pouvoir inscrire leurs chats dans les classes supérieures, ils doivent devenir membres individuels d'un membre FIFe.~~
 - c. Toute inscription d'exposant non-FIFe doit être envoyée conformément aux instructions des organisateurs.
 - d. Tous les frais d'inscription des exposants non FIFe doivent être payés en suivant les instructions des organisateurs.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 RETIRÉE				

BG	FFBg	Proposition 1	Règlement des expositions	§ 2.6.6
Quitter le groupe MWS rejoindre le groupe BSW				

Conformément à l'article 2.6.6, nous demandons d'effacer la Bulgarie, membre sous parrainage de la FIFe, de la liste des Winner Show de Méditerranée et à ajouter la Bulgarie, membre sous parrainage de la FIFe, à la liste des organisateurs des Black Sea Winner Show.

Mediterranean Winner Show	Bulgarie , Croatie, France, Grèce, Italie, Portugal, Slovénie, Espagne
Black Sea Winner Show	Bulgarie , Moldavie, Roumanie, Ukraine

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 ACCEPTÉE	39	1		

BR	FFB	Proposition 1	Règlement des expositions	§ 4.3, § 4.4, § 4.5
Obtention des titres IC/IP/GIC/GIP/SC/SP				(reformulée)

Le délégué de la FFB, M. Rodrigo Araújo, a demandé que ses paroles soient consignées dans un procès-verbal. Il a déclaré que cette proposition n'affectait aucune des autres annexes existantes.

~~Si le chat exposé a obtenu au moins le nombre minimum de points exigés (6-9):~~

~~— CACIB est attribué dans la classe 'Champion' (classe 7)~~

~~— CAPIB est attribué dans la classe 'Premier' (classe 8)~~

~~Pour accéder au titre de **Champion International** ou **Premier International**, un chat doit avoir obtenu~~

~~— 3 (trois) CACIB ou respectivement CAPIB~~

~~— décernés par 3 (trois) juges différents~~

~~— dans au moins 2 (deux) pays différents **OU au moins une expo doit être à 300 km des autres**~~

~~— dans 3 (trois) expositions internationales FIFe.~~

~~Un maximum de 2 (deux) CACIB respectivement CAPIB peuvent être obtenus dans le même pays.~~

~~Exceptions pour membres individuels résidant dans les pays comme décrit dans les Annexes 2, 3 et 4.~~

~~**Une exception est faite pour les membres individuels résidant dans un endroit où il n'y a qu'un seul endroit où des spectacles sont organisés jusqu'à 400 km de lui. Ces membres peuvent obtenir tous les titres sur les spectacles organisés par les clubs proches de chez eux**~~

4.4 Obtention du titre de Grand Champion International ou de Grand Premior International

Si le chat exposé a obtenu au moins le nombre minimum de points exigés (6.9)

- CAGCIB est attribué dans la classe 'Champion International' (classe 5)
- CAGPIB est attribué dans la classe 'Premior International' (classe 6).

Pour accéder au titre de **Grand Champion ou Grand Premior International**, un chat doit avoir obtenu:

a. -6 (six) CAGCIB ou respectivement CAGPIB

- décernés par au moins 3 (trois) juges différents
- dans au moins 3 (trois) pays différents **OU au moins 2 expos doivent être à 300 km des autres**
- dans 6 (six) expositions internationales FIFe.

Un maximum de 4 (quatre) CAGCIB respectivement CAGPIB peuvent être obtenus dans le même pays.

Une exception est faite pour les membres individuels résidant dans un endroit où il n'y a qu'un seul endroit où des spectacles sont organisés jusqu'à 400 km de lui. Ces membres peuvent obtenir tous les titres sur les spectacles organisés par les clubs proches de chez eux

OU si les conditions du §4.4.a ne sont pas remplies après que le chat a obtenu 6 (sic) CAGCIB / CAGPIB :

b. - 8 (huit) CAGCIB ou respectivement CAGPIB

- décernés par au moins 4 (quatre) juges différents
- dans au moins 2 (deux) pays différents
- dans 8 (huit) expositions internationales FIFe.

Un maximum de 7 (sept) CAGCIB resp. CAGPIB peuvent être obtenus dans le même pays.

Exceptions pour membres individuels résidant dans les pays comme décrit dans les Annexes 3 et 4.

4.5 Obtention du titre de Champion Suprême ou de Premior Suprême

Si le chat exposé a obtenu au moins le nombre minimum de points exigés (6.9):

- CACS est attribué dans la classe 'Grand Champion International' (classe 3)
- CAPS est attribué dans la classe 'Grand Premior International' (classe 4).

Pour accéder au titre de **Champion Suprême ou Premior Suprême** un chat doit avoir obtenu:

a. - 9 (neuf) CACS ou respectivement CAPS

- décernés par au moins 3 (trois) juges différents
- dans au moins 3 pays **différents OU au moins deux expos doivent être à 300 km des autres**
- dans 9 (neuf) expositions internationales FIFe.

Un maximum de 7 (sept) CACS respectivement CAPS peuvent être obtenus dans le même pays.

Une exception est faite pour les membres individuels résidant dans un endroit où il n'y a qu'un seul endroit où des spectacles sont organisés jusqu'à 400 km de lui. Ces membres peuvent obtenir tous les titres sur les spectacles organisés par les clubs proches de chez eux

OU si les conditions du §4.5.a ne sont pas remplies après que le chat a obtenu 9 (Neuf) CACS / CAPS :

b.

- 11 (onze) CACS ou respectivement CAPS
- décernés par au moins 6 (trois) juges différents
- dans au moins 2 (deux) pays différents
- dans 11 (onze) expositions internationales FIFe.

Un maximum de 10 (dix) CACS resp. CAPS peuvent être obtenus dans le même pays.

Exceptions pour membres individuels résidant dans les pays comme décrit dans les Annexes 3 et 4.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	28	12		

BY / Felinolog / CN / CCU / RU FRU	Proposition conjointe	Règlement des expositions	§ 2.6.6 / § 4.1.1
Eurasian Winner Show			(nouveau)

Règlement des expositions article 2.6.6 Winner Shows Ajout au tableau des expositions Winner :

Nom de l'exposition	Les pays membre FIFe organisateur
Eurasian Winner Show	Biélorussie, Chine, Russie

Règlement des expositions article 4.1.1 Titres Winner Ajout au tableau des titres Winner :

Titres Winner
Eurasian Winner EAW

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	26	10	4	

ID / CN / MY	ICA / CCU / KKM	Proposition conjointe	Règl. des expositions	§ 2.6.6 / § 4.1.1
Asia Pacific Winner Show				(nouveau)

Ajouter un nouveau groupe de membres de la FIFe à l'Art. 2.6.6 du règlement de l'exposition.

Nom de l'exposition	Les pays membre FIFe organisateur
Asia Pacific Winner Show	Indonesia, China, Malaysia

Ajouter un nouveau titre à l'article 4.1.1

Titres Winner	
Asia Pacific Winner	APW

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 RETIRÉE				

DE / BE	1.DEKZV e.V. / FBe	Proposition 2 conjointe	Règlement d'élevage & d'enregistrement	§ 8.2
Portes ouvertes				(reformulée)

- Il est permis aux membres non-FIFe de participer comme exposants aux expositions de la FIFe et aux membres FIFe de participer aux expositions non-FIFe;
- Les exposants appartenant à d'autres organisations que la FIFe peuvent présenter leurs chats aux expositions FIFe sous les conditions suivantes:
 - Tous exposants non FIFe doivent accepter de respecter l'ensemble des règles et standards FIFe.
 - ~~Ils peuvent uniquement inscrire chats dans classes 12, 11 et 0 ou 10; pour pouvoir inscrire leurs chats dans les classes supérieures, ils doivent devenir membres individuels d'un membre FIFe.~~
 - ~~Les exposants non FIFe peuvent inscrire leurs chats dans toutes les classes. Les titres obtenus ne peuvent être enregistrés qu'à un seul club FIFe. L'adresse légale d'inscription de l'exposant précise quel membre de la FIFe effectue l'enregistrement.~~
 - Les membres de la FIFe peuvent décider dans quelles classes les exposants non-FIFe peuvent inscrire leurs chats :
 - Aucune, ou
 - Uniquement dans les classes 9, 10, 11 et 12, ou
 - Dans toutes les classes.
 - Toute inscription d'exposant non-FIFe doit être envoyée aux instructions des organisateurs.
 - Tous les frais d'inscription des exposants non FIFe doivent être payés en suivant les instructions des organisateurs.
- Les certificats FIFe ne peuvent être obtenus que dans des exposition FIFe et sont les seuls certificats valables pour obtenir un titre FIFe.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 ACCEPTÉE	31	8	1	

DK / FD	Proposition 1	Règlement des expositions	§ 1.17.c
Configuration des cages – addition			

- Pour les configurations des cages par un 'Ring', les cages métalliques doivent avoir des rideaux qui recouvrent complètement et en toute sécurité les deux côtés de la cage pour protéger le chat des autres chats.
- Pour une configuration des cages dos à dos, les cages métalliques doivent avoir des rideaux qui couvrent complètement au moins 3 côtés de cage, pour protéger le chat des autres chats.
- De la nourriture, de l'eau et un bac à litière doivent être à la disposition du chat pendant au moins 50 % de la durée de la journée d'exposition.
- Le sol de la cage doit être couvert pour le confort du chat.
- Offrez au chat un endroit pour se reposer tranquillement, p.ex. une tente, un abri ou un rideau supplémentaire.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 ACCEPTÉE	37	1	2	

DK / FD	Proposition 2	Règlement des expositions	§ 3.2.2
Exposer chatons/juniors 2 weekends consécutifs			(reformulée)

§3.3 Âge minimum - 3.3.1.

Les chats doivent être âgés d'au moins 4 (mois) révolus pendant l'exposition. Cette règle s'applique aux expositions internationales, nationales, séminaires, présentations de chats, présentations spéciales de race.

ADDITION 3.3.2.

~~Les exposants doivent toujours veiller à ne pas exposer un chat si fréquemment que cela aurait un impact négatif sur la santé des chats.~~ **Chatons et juniors en classes 11, 12 et 14, ne peuvent être présentés pendant 2 weekends consécutifs et doivent ensuite faire une pause le weekend suivant.**

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	21	17	2	

DK	FD	Proposition 3	Règlement des expositions	§ 6.5
Changement de classe seulement après l'accord du secrétariat				(reformulée)

Un juge ne peut pas transférer un chat d'une ~~classe ou~~ variété, d'un groupe ou d'une race, à une autre variété, groupe ou race, à moins que le secrétariat de l'exposition, détecte une erreur administrative.

<...>

[Un changement de classe n'est possible qu'après l'approbation du secrétariat de l'exposition.](#)

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	39	1		

FI	SK	Proposition 2	Règlement des expositions	§ 1.1
Permission d'organiser exposition le week-end après l'AG FIFe				

1.1 Conditions générales et restrictions

- ~~a) Pendant le week-end qui suit immédiatement l'Assemblée générale de la FIFe, aucune exposition ne peut être organisée.~~
- La liste des expositions actuelle est publiée sur le site web de la FIFe. une liste imprimée des expositions peut être envoyée à un membre FIFe ou juge FIFe.
 - Tout appel au sujet d'une exposition parue dans la liste officielle des expositions doit être fait qu'aux expositions pour les deux années à venir.
 - Les expositions peuvent être organisées n'importe quel jour de la semaine.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	26	11	3	

FI	SK	Proposition 3	Règlement des expositions	Annexe 2
Exceptions pour titres IC/IP				

Permettre tous les certificats décernés dans un seul pays pour le titre:

- Champion International ou Premior International: 5 CACIB/CAPIB par au moins 3 juges différents.

Cette exception est valable pour la Biélorussie, l'Espagne, **la Finlande**, l'Italie, la Norvège, le Portugal, la Russie, et l'Ukraine jusqu'au 31.12.2026.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> RETIRÉE				

FR	FFF	Proposition 1	Règlement des expositions	Annexe 2
Exceptions pour titres IC/IP				

Permettre tous les certificats décernés dans un seul pays pour le titre:

- Champion International ou Premior International: 5 CACIB/CAPIB par au moins 3 juges différents.

Cette exception est valable pour la Biélorussie, l'Espagne, **la France**, l'Italie, la Norvège, le Portugal, la Russie, et l'Ukraine jusqu'au 31.12.2026.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> RETIRÉE				

HU	FH	Proposition 1	Règlement des expositions	§ 2.3.d
Le Mondiale - pas de qualifications pour chatons (classe 12)				

Classe 12 (chatons)

~~-1 x Excellent 1 dans la classe 12~~ **pas de qualification demandé**

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	27	12	1	

ID / MY	ICA / KKM	Proposition conjointe	Règlement des expositions	Annexe
Exceptions pour KCH/JCH				(nouveau)

Nous proposons ce qui suit pour le règlement d'exposition dans les classes 11 et 12 valable pour l'Indonésie et Malaisie à partir du 01.06.2024.

Permettre que tous les certificats soient délivrés dans un seul pays pour le titre :

-Champion Chaton : 3 CACC par au moins 2 juges différents (seul pour l'Indonésie et Malaisie)

-Champion Junior : 3 CACJ par au moins 2 juges différents (seul pour l'Indonésie et la Malaisie)

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	37	2	1	

IT	ANFI	Proposition 1	Règlement des expositions	§ 5.4
Changement de l'âge pour classes 9, 10, 11, et 12				

Classe 9 : Classe ouverte

Cette classe est ouverte aux chats âgés d'au moins ~~12~~ à 10 mois lors de l'exposition, en considération du § 1.17.e et § 3.1. Dans cette classe, un CAC est décerné.

Classe 10 : Classe neutre

Ce cours est ouvert aux chats castrés âgés d'au moins ~~12~~ à 10 mois lors de l'exposition, en contrepartie du § 1.17.e et du § 3.1. Dans cette classe, un CAP est délivré.

Classe 11 : Classe Junior (~~8-12~~ 7-10 mois)

Ce cours est ouvert aux chats âgés ~~de 8~~ à 7 mois lors de l'exposition, mais pas encore âgés ~~de 12~~ à 10 mois, en prise en compte du § 1.17.e et du § 3.1.

Classe 12 : Classe Chaton (~~4-8~~ 4-7 mois)

Ce cours est ouvert aux chats âgés de 4 mois lors de l'exposition, mais pas encore âgés ~~de 8~~ à 7 mois, en prise en compte du § 1.17.e et du § 3.1.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> RETIRÉE				

LT	Bubaste	Proposition 1	Règlement des expositions	Annexe 2
Exceptions pour titres IC/IP				

Permettre tous les certificats décernés dans un seul pays pour le titre :

- Champion International ou Premior International : 5 CACIB/CAPIB par au moins 3 juges différents

Cette exception est valable pour la Biélorussie, l'Espagne, l'Italie, la Norvège, le Portugal, la Russie, *la Lituanie*, et l'Ukraine jusqu'au 31.12.2026

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> RETIRÉE				

MY	KKM	Proposition 1	Règlement des expositions	§ 5.4
Exceptions pour classe 13c				

Nous proposons les exceptions suivantes aux règles d'exposition Classe 13c Détermination - *peuvent être effectuées par 2 juges différents sur des expositions distinctes.*

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	38	2		

MY	KKM	Proposition 2	Règlement des expositions	Annexe 4B
Exceptions pour titres CH/PR/IC/IP				

Nous proposons les exceptions suivantes aux règles d'exposition dans les classes 7 à 10, valables pour la Malaisie à partir du 01.06.2024 :

- *3x CAC/CAP dans 1 pays, décerné par au moins 2 juges différents*
- *3x CACIB/CAPIB dans 1 pays, décernés par au moins 2 juges différents.*

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	38	1	1	

NL	Felikat	Proposition 3	Règlement des expositions	§ 2.3 d
e Mondiale - pas de qualifications pour chatons (classe 12)				

- d. Classe 12 (chatons): ~~1x Excellent 1 dans la classe 12~~ – Aucune qualification n'est nécessaire, les chatons sont automatiquement qualifiés

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 RETIRÉE				

NO	NRR	Proposition 2	Règlement des expositions	§ 1.18
Responsabilités des exposants				nouvel article

- a. Dans la cage, le chat aura accès à de l'eau, de la nourriture et à un bac à litière pendant la majeure partie de la journée d'exposition.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 RETIRÉE				

NO	NRR	Proposition 3	Règlement des expositions	Annexe 2
Exceptions pour titres GIC/GIP				

Annex 2 – Nombre de certificats, pays et juges pour les titres IC/IP and GIC/GIP

Permettre que tous les certificats décernés dans un seul pays pour le titre :

- Champion ou Premior International : 5 CACIB/CAPIB par au moins 3 juges différents.

Cette exception est pour la Biélorussie, l'Espagne, l'Italie, la Norvège, le Portugal, la Russie, et l'Ukraine.

-Grand Champion/Premior International : 10 CAGCIB/CAGPIB par au moins 5 juges différents

Cette exception est valable pour la Norvège. Ces exceptions sont valables jusqu'au 31.12.2026.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 RETIRÉE				

PL	FPL	Proposition 1	Règlement des expositions	§ 2.6.6
Inclusion dans la groupe Central European Winner				

Central European Winner Show	Autriche, Hongrie, République Tchèque, Slovaquie, Pologne
------------------------------	--

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 ACCEPTÉE	40			

PL	FPL	Proposition 2	Règlement des expositions	§ 4.9.1
Nominations pour mâles et femelles en classes 11+12				(reformulée)

4.9.1 Nomination au Best in Show (NOM)

Chaque juge peut nommer dans chaque catégorie (-> page 36) qu'il a jugée:

- un mâle adulte, - une femelle adulte, - un neutre mâle adulte, - une neutre femelle adulte
- un jeune **mâle** (pas séparé par sexe)
- **un jeune femelle**
- un chaton **mâle** (pas séparé par sexe)
- **un chaton femelle**

4.9.3 Best in Show (BIS)

(...)

Dans chaque catégorie, les titres BIS suivants peuvent être attribué à:

- un mâle adulte, - une femelle adulte, - un neutre mâle adulte, - une neutre femelle adulte
- un jeune **mâle** (pas séparé par sexe)
- **un jeune femelle**
- un chaton **mâle** (pas séparé par sexe)
- **un chaton femelle**

(...)

Il est laissé à l'appréciation de l'organisateur de l'exposition de faire concourir: (...)

- **jeune mâle BIS contre jeune femelle BIS pour le Best in Show jeune (BIS) et le Best in Show Sexe Opposé jeune (BOS)**
- **chaton mâle BIS contre chaton femelle BIS pour le Best in Show chaton (BIS) et le Best in Show Sexe Opposé chaton (BOS)**

(...)

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	26	11	3	

M. Steven Jones a demandé la parole et a demandé que cette proposition soit valable à l'expo mondiale de 2024 en Norvège. Ce serait une excellente occasion de tester les tenants et aboutissants d'avoir 8 World Winners de plus. Il a demandé la permission à l'Assemblée. La Présidente a répondu, en se référant à l'article 4.8 des Statuts, qu'elle était tenue de le proposer à l'Assemblée et qu'elle le ferait. Elle demande si l'Assemblée est d'accord pour permettre NRR de mettre en place ces nouvelles nominations BIS et le prix BIS à l'exposition mondiale de cette année.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	37	2	1	

Pour clarifier, la présidente a déclaré que cette exception n'était accordée qu'à l'exposition mondiale de 2024 et qu'aucune autre exception ne serait accordée par le comité.

PL	FPL	Proposition 3	Règlement des expositions	Annexe 2
Exceptions pour titres IC/IP				

Permettre tous les certificats décernés dans un seul pays pour le titre:

- Champion International ; ou Premior International: 5 CACIB/CAPIB par au moins 3 juges différents Valable pour la Biélorussie, l'Espagne, l'Italie, Norvège, **Pologne**, Portugal, Russie et l'Ukraine jusqu'au 31.12.2026.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> RETIRÉE				

RO	FAF-FR	Proposition 2	Règlement des expositions	§ 4.3
Obtention des titres Champion ou Premior International				(reformulée)

4.3 Obtention du titre de Champion International ou de Premior International

Si le chat exposé a obtenu au moins le nombre minimum de points exigés (→ § 6.9):

- CACIB est attribué dans la classe 'Champion' (classe 7)
- CAPIB est attribué dans la classe 'Premior' (classe 8).

Pour accéder au titre de **Champion International** ou **Premior International**, un chat doit avoir obtenu:

- **4 (quatre)** CACIB ou respectivement CAPIB
- décernés par 3 (trois) juges différents
- ~~dans au moins 2 (deux) pays différents~~
- dans **4 (quatre)** expositions internationales FIFe.

~~Un maximum de 2 (deux) CACIB respectivement CAPIB peuvent être obtenus dans le même pays. Exceptions pour membres individuels résidant dans les pays comme décrit dans les Annexes 2, 3 et 4.~~

Remarque

Si cette proposition est adoptée, les exceptions prévues pour les membres **individuels** dans l'annexe 2, doivent être supprimées **et ceux dans l'annexe 3 doivent être modifiées.**

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	30	9	1	

RO	FAF-FR	Proposition 3	Règlement des expositions	§ 4.19
Nouvel titre Winner International				nouvel article

Les membres FIFe peuvent attribuer le titre de International Winner (IW) chaque année selon leurs propres critères, qui doivent être publiés à l'avance pour l'année concernée.

Les conditions suivantes doivent être remplies:

1. Les membres FIFe peuvent décerner le titre IW à 15 chats maximum pour une année calendaire; les chats ne peuvent obtenir qu'un seul titre IW dans une année calendaire.
2. Les chats doivent avoir participé à des expositions dans les classes 1 – 12 ou 14 pendant l'année considérée; les membres FIFe peuvent décider d'un nombre minimum d'expositions.
3. Les membres de la FIFe ne peuvent fonder la compétition pour les titres IW que sur les résultats d'expositions organisées par des membres de la FIFe en dehors de leur pays.

4. Les membres FIFe peuvent uniquement attribuer le titre IW aux chats des races de pleine reconnaissance inscrits dans leur propre registre de pedigrees (ainsi qu'aux chats de maison), qui appartiennent à leurs membres individuels.
5. Les chats gagnants auront le titre de International Winner, mentionnant également l'année, enregistré de la même manière que tout autre titre officiel de la FIFe (→ § 4.1.1).
6. Les noms des chats International Winner doivent être publiés.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	30	9	1	

SE SVERAK Proposition 1	Règlement des expositions	§ 3.7
Cages		

3.7 ~~Fermeture des cages~~ **Cages**

- a) Il est interdit - sous peine d'exclusion de la compétition - de fermer les cages avec des cadenas et/ou de laisser les chats changer de cage avant la fin du jugement.
- b) *L'endroit où le chat passe la plus grande partie de la journée d'exposition, c'est-à-dire la cage d'exposition, doit être aménagé de manière que le chat ait un endroit où s'abriter et la possibilité de faire ses besoins de manière naturelle. Le chat doit, dans la même cage, avoir accès à de l'eau potable pendant la plus grande partie de la journée.*

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> RETIRÉE				

SE SVERAK Proposition 2	Règlement des expositions	§ 4.3
Obtention des titres Champion ou Premior International		

A condition que l'animal ait obtenu le minimum de points requis (- § 6.9) :

- le CACIB est décerné dans la classe Champion (classe 7)
- le CAPIB est attribué dans la classe Premior (classe 8).

Pour obtenir le titre de Champion International ou de Premior International, un chat doit avoir obtenu

- a) - 3 (trois) CACIB ou CAPIB
 - par 3 (trois) juges différents
 - dans au moins 2 (deux) pays différents
 - lors de 3 (trois) expositions internationales FIFe

Un maximum de 2 (deux) CACIB ou CAPIB peut être obtenu dans le même pays.

ou si les conditions du point 4.3.a ne sont pas remplies lorsque le chat a obtenu 3 (trois) CACIB respectivement CAPIB

- b) - 5 (cinq) CACIB ou CAPIB
 - par 3 (trois) juges différents
 - dans un même pays
 - lors de 5 (cinq) expositions internationales FIFe

Exceptions sont faites pour membres individuels résidant dans pays mentionnés dans les annexes ~~2, 3 et 4~~.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> RETIRÉE				

SE SVERAK Proposition 3	Règlement des expositions	§ 4.3
Exceptions pour titres IC/IP		

Permettre tous les certificats décernés dans un seul pays pour le titre:

- Champion International ou Premior International: 5 CACIB/CAPIB par au moins 3 juges différents

Cette exception est valable pour la Biélorussie, l'Espagne, l'Italie, la Norvège, le Portugal, la Russie, *la Suède* et l'Ukraine jusqu'au 31.12.2026.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> RETIRÉE				

FIFe	Cde, Comité, CJS, CD, CRP, CSB	Proposition 1	Règlement des Expositions	§ 1, § 1.1, § 1.2, § 1.2.1, § 1.2.2 (nouveau)
Général, Expositions, Code d'Éthique des Exposants, Principes en tant qu'Exposant aux Expositions de la FIFe, Code d'Éthique et responsabilité d'un Membre de la FIFe				

1. Général

1.1 Expositions félines

Les expositions félines sont l'un des événements de promotion et de présentation du monde félin les plus importants. Outre les sites Web et les réseaux sociaux, les expos félines sont les outils les plus importants de le monde féline pour informer le public des chats d'origine domestique de race ou non, et de promouvoir le bien-être et la bonne vie de tous les chats. Les informations sur des chats transmises à la communauté par le biais des journaux, radio, de la télévision et des médias sociaux auront normalement lieu dans le cadre d'expositions félines locales. Une exposition féline est l'arène où de nombreux amateurs de chats potentiels deviennent actifs après avoir été visiteurs. Les expositions félines sont également le lieu où les exposants des différents membres internationaux se rencontrent, où ils rivalisent avec leurs chats et où ils ont la possibilité d'échanger leurs expériences entre eux.

1.2 Code d'éthique des exposants

1.2.1 Principes en tant qu'exposant aux expositions FIFe

Les exposants sont, aux côtés des chats eux-mêmes et des juges FIFe, l'un des plus importants promoteurs du monde félin et ont de grandes responsabilités envers les valeurs et principes promus par la Fédération. Les exposants, qu'ils soient uniquement exposants ou qu'ils soient également éleveurs, sont généralement le premier contact et leur comportement et leur attitude font partie des premières impressions que reçoivent les personnes extérieures au monde félin. Il est attendu d'eux qu'ils :

- démontrer des connaissances sur les chats et les races, sur leur bien-être, sur la façon de bien prendre soin d'eux et de leurs besoins, et la compréhension du comportement des chats,
- démontrer connaissance FIFe, comprendre des valeurs et principes de base identifiant l'organisation
- être capable de communiquer avec d'autres exposants et d'autres personnes (par exemple visiteurs, juges, organisateurs d'exposition) de manière toujours respectueuse, en faisant preuve de tolérance les uns envers les autres, malgré d'éventuelles différences, des opinions différentes et des origines culturelles et éducatives différentes ; gardez toujours la maîtrise de soi, soutenez-vous les uns les autres dans nos intérêts et objectifs communs et ne vous engagez jamais dans un comportement transgressif (par exemple, harcèlement, intimidation ou menaces, etc.),
- démontrer une atmosphère accueillante dans la salle d'exposition et sur les réseaux sociaux pour influencer l'opinion et l'attitude positive du public envers chats, encourager les autres à s'intéresser à l'imagination des chats et à nous rejoindre dans des objectifs communs pour le bien-être des chats.

1.2.2 Code d'éthique et responsabilité d'un membre de la FIFe

Exposants et éleveurs sont des représentants de la FIFe et du Membre FIFe auquel ils appartiennent et se comporteront comme tels. Ils doivent toujours faire preuve d'une attitude prévenante et bienveillante et d'un comportement courtois, que ce soit verbalement, écrit et/ou démontré par des actions physiques. Qu'ils exposent ou visitent une exposition, ils ne doivent pas provoquer de perturbations pendant ou après l'exposition. Les médias sociaux sont considérés comme une extension de l'espace public physique et un comportement respectueux y est également attendu. Les Exposants et Éleveurs sont sous la responsabilité du Membre auquel ils appartiennent. Le Membre est responsable d'agir contre les Exposants et Éleveurs qui ne respecteraient pas ce code d'éthique, que ce comportement fasse officiellement l'objet d'une plainte, ou soit seulement signalé ou constaté. Ceci s'applique à tout comportement inapproprié en lien avec les expositions félines, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Remarque : Si adopté, renuméroter les articles sous 1 L'organisation des expos nationaux et internationaux à 1.3 L'organisation des expositions nationaux et internationaux et tous les sous-articles à 1.3.1...

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	40			

FIFe	CdE	Proposition 2	Règlement des Expositions	§ 1.8
Conditions pour une exposition internationale – au moins 120 chats				

Les expositions dites internationales doivent satisfaire aux conditions suivantes:

[...]

e. au moins ~~450~~ **120** chats, [...]

f. [...] avec moins de ~~450~~ **120** chats jusqu'à un nombre minimal de 100 chats. [...]

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input type="checkbox"/> RETIRÉE				

FIFe CdE	Proposition 3	Règlement des Expositions	§ 1.10
Cages dans l'aire de jugement			

Pour supprimer de :

- f. dans son aire de jugement, le juge devrait disposer près de sa table de cages permettant d'accueillir. *au moins 4 chats.*

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	37	3		

FIFe Cde	Proposition 4	Règlement des Expositions	§ 1.15
Chats inscrits au catalogue			

Pour supprimer de:

Toute inscription de chat porté au catalogue doit être payée même en cas d'absence. Lors d'un désistement intervenant pour une raison indépendante de sa volonté et avant la date de clôture des inscriptions, l'exposant est tenu d'en avvertir l'organisateur par écrit *(date de la poste faisant foi).*

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	40			

FIFe CdE	Proposition 5	Règlement des Expositions	§ 2.3
Supprimer toutes les qualifications pour la Mondiale			

Pour supprimer un article : ~~2.3—Qualifications pour la Mondiale~~

Remarque : si cela est adopté également, le point 2.6.4 doit également être supprimé

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input type="checkbox"/> REJETÉE	9	31		

FIFe CdE	Proposition 6	Règlement des Expositions	§ 2.7
Règles spécifiques pour la Mondiale et les Winner Shows			

Ajoutez une nouvelle phrase après le titre de l'article et réorganisez l'article par paragraphes :

- La Mondiale et les Winners Shows ne peuvent être cumulés avec aucun autre type de show.*
- Pendant la Mondiale...
- Les membres FIFe...
- Les certificats ...

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	27	11	2	

FIFe CdE	Proposition 7	Règlement des Expositions	§ 2.7
BIV pour la Mondiale et les Winner Shows			

Réorganisez l'article par paragraphes et ajoutez un nouveau 5ème paragraphe :

[...]

- Les certificats ...
- MEILLEUR DE VARIÉTÉ– BIV: En cas de plus grand nombre de concurrents adultes (au moins 5 mâles et 5 femelles) Meilleur de Variété seront choisis séparément par sexe.*

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
<input checked="" type="checkbox"/> ACCEPTÉE	37	2	1	

FIFe CdE	Proposition 8	Règlement des Expositions	§ 4.9.1
Nominations pour mâles et femelles en classes 11+12			

Chaque juge peut nommer dans chaque catégorie (→ page 36) qu'il a jugée:

- un jeune 7-10 mois **mâle** (~~pas séparé par sexe~~)
- **un jeune 7-10 mois femelle**
- un chaton 4-7 mois **mâle** (~~pas séparé par sexe~~)
- **un chaton 4-7 mois femelle.**

Remarque

Si cette proposition est adoptée, les § 4.9.2, 3e et 4e alinéas doivent être ajustés avec le même texte que celui énoncé aux 1er et 2e alinéas du même article : ..., ou par un autre jeune du sexe opposé dans le même variété et ..., ou par un autre chaton de sexe opposé dans la même variété

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 RETIRÉE				

Autres propositions

FR FFF	Proposition 1	Règlement des expositions
Logiciel globale		

La FIFe a actuellement 41 pays membres dans 39 pays, chaque pays travaillent dans leurs expositions avec un programme local propre à chaque pays, tous ces programmes sont différents et ne sont pas interconnectés entre eux, il serait judicieux d'élaborer un programme commun pour tous les pays membres, dans le cadre une harmonisation mondiale et de faciliter la communication entre les pays membres. Ce programme / logiciel serait financé par une cotisation unique payée à la FIFe qui pourrait être comprise entre 500 et 1000€ pour chaque membre, avec cette somme (comprise entre 21000 et 42000€), la fédération pourrait mettre en œuvre le développement d'un programme par un professionnel, le fait d'avoir un programme unique avantagerait les procédures de demande de titres des chats ayant obtenus des certificats dans des pays hors de leurs résidence mais aussi la confirmation des contre-signatures pour des inscriptions dans des expositions à l'étranger. Tous les documents seraient uniformisés à l'échelle mondiale et un serveur comprenant une base de données sur les chats FIFe serait disponible pour chaque pays. Chaque membre financerait cette subvention unique et pourrait éventuellement reporter cette subvention sur ses clubs régionaux. Certains pays possédant déjà un ou des programmes performants, l'un d'eux pourraient être choisi pour et une mise à niveau pour un programme mondial et financé par les membres demandeurs.

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 REJETÉE	20	16	4	

FIFe Comité	Proposition 3	Autres propositions
Démission en tant que membre du WCC		

Le comité suggère de mettre fin à l'adhésion de la FIFe au World Cat Congress (WCC).

Motivation

Pendant des années d'adhésion au WCC, les membres de la FIFe n'ont pas bénéficié de beaucoup d'avantages de leur appartenance au WCC.

Mme Donatella Mastrangelo demande la parole et dit qu'elle aimerait lire une déclaration, approuvée par les 6 commissions de la FIFe et qu'elle souhaite que cette déclaration soit consignée dans un procès-verbal.

Déclaration des commissions de la FIFe sur la proposition du comité de quitter le WCC.

Les commissions de la FIFe ont discuté de la proposition du comité de quitter le WCC et tiennent à souligner qu'elles ne sont pas toutes favorables à une telle proposition pour diverses raisons. Le plus important réside dans le fait que, comme jamais auparavant, nous devons maintenant trouver un moyen de coopérer avec les autres grandes fédérations.

La situation actuelle, en particulier en Europe, où les lobbies de la protection animale tentent de perturber notre passe-temps, nécessite un effort commun pour trouver un terrain d'entente afin de pouvoir réagir et donner des réponses aux nombreuses accusations que nous recevons, pour la plupart infondées. Les races

et les éleveurs touchés par cette perturbation n'ont pas de frontières fantaisistes, et nous ne pouvons pas réussir sans travailler, lutter ensemble.

À notre avis, l'interaction avec d'autres fédérations, clubs et associations du monde de la fantaisie féline devrait être menée avec une approche ouverte et coopérative. Il doit être considéré comme une ressource précieuse pour améliorer nos connaissances, partager nos expériences et tirer le meilleur parti de chaque membre, quelles que soient nos différences et nos particularités.

À notre avis, quitter le WCC maintenant mettrait le FIFe dans une boîte isolée et fermée, incapable de se présenter comme une partie importante, ou plutôt le leader du monde de la fantaisie féline.

Nous sommes d'avis que nous ne devrions pas nous asseoir au forum du WCC uniquement pour vérifier ce que font les autres. La FIFe est le créateur du WCC et doit être représentée par ceux qui peuvent y consacrer leur temps, leur passion et leurs compétences, en restant fidèles à ces principes inspirants de coopération, en s'impliquant directement et en promouvant des activités partagées en faveur de nos races et de nos éleveurs, et en s'abstenant de tracer des limites.

Les commissions des juges & des standards, d'élevage et d'enregistrement, des expositions, de discipline, de la Santé & du bien-être et des relations publiques

Résultat de vote	Pour	Contre	Abstentions	Manquant
 RETIRÉE				

NO	NRR	Proposal / Antrag / Proposition 1	Standards, General Part / Allgemeiner Teil / Partie générale & EMS System	NEM
----	-----	-----------------------------------	--	-----

Standard NEM – Six colour groups instead of four / Sechs statt vier Farbgruppen / Six groupes de couleur au lieu de quatre

Remarks/ Anmerkungen/ Remarques	The NEVA MASQUERADE are judged in four six colour groups, i.e. only one certificate can be awarded in each group.	Die NEVA MASQUERADE werden in vier sechs Farbgruppen gerichtet, d.h. in jeder Gruppe kann nur ein Zertifikat vergeben werden.	Les NEVA MASQUERADE sont jugés en quatre six groupes de couleur, c'est-à-dire seulement un certificat peut être attribué pour chaque groupe.
--	---	---	--

COLOUR / FARBE / COULEUR	EMS-Code
---------------------------------	-----------------

GROUP/GRUPPE/GROUPE I:

Seal/Blue POINTED	NEM n/a
Seal/Blau POINTED	
Seal/Bleu POINTED	

Seal/Blue SMOKE POINTED	NEM n/a s
Seal/Blau SMOKE POINTED	
Seal/Bleu SMOKE POINTED	

GROUP/GRUPPE/GROUPE II:

Seal/Blue POINTED with WHITE	NEM n/a 01/02/03/09
Seal/Blau POINTED mit WEISS	
Seal/Bleu POINTED et BLANC	

Seal/Blue SMOKE POINTED with WHITE	NEM n/a s 01/02/03/09
Seal/Blau SMOKE POINTED mit WEISS	
Seal/Bleu SMOKE POINTED et BLANC	

GROUP/GRUPPE/GROUPE III:

Seal/Blue TABBY POINTED	NEM n/a 21
Seal/Blau TABBY POINTED	
Seal/Bleu TABBY POINTED	
Seal/Blue SILVER TABBY POINTED	NEM n/a s 21
Seal/Blau SILBER TABBY POINTED	
Seal/Bleu SILVER TABBY POINTED	
Seal/Blue GOLDEN TABBY POINTED	NEM n/a y 21
Seal/Blau GOLDEN TABBY POINTED	
Seal/Bleu GOLDEN TABBY POINTED	

GROUP/GRUPPE/GROUPE IV:

Seal/Blue TABBY POINTED with WHITE	NEM n/a 01/02/03/09 21
Seal/Blau TABBY POINTED mit WEISS	
Seal/Bleu TABBY POINTED et BLANC	
Seal/Blue SILVER TABBY POINTED with WHITE	NEM n/a s 01/02/03/09 21
Seal/Blau SILBER TABBY POINTED mit WEISS	
Seal/Bleu SILVER TABBY POINTED et BLANC	
Seal/Blue GOLDEN TABBY POINTED with WHITE	NEM n/a y 01/02/03/09 21
Seal/Blau GOLDEN TABBY POINTED mit WEISS	
Seal/Bleu GOLDEN TABBY POINTED et BLANC	

GROUP/GRUPPE/GROUPE V:

Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie POINTED	NEM d/e/f/g
Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt POINTED	
Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu POINTED	
Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie SMOKE	NEM d/e/f/g s
Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt SMOKE	
Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu SMOKE	

Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie TABBY POINTED	NEM d/e/f/g 21
Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt TABBY POINTED	
Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu TABBY POINTED	
Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie SILVER TABBY POINTED	NEM d/e/f/g s 21
Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt SILBER TABBY POINTED	
Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu SILVER TABBY POINTED	
Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie GOLDEN TABBY POINTED	NEM d/e/f/g y 21
Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt GOLDEN TABBY POINTED	
Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu GOLDEN TABBY POINTED	
GROUP/GRUPPE/GROUPE VI:	
Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie POINTED with WHITE	NEM d/e/f/g 01/02/03/09
Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt POINTED mit WEISS	
Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu POINTED et BLANC	
Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie SMOKE POINTED with WHITE	NEM d/e/f/g s 01/02/03/09
Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt SMOKE POINTED mit WEISS	
Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu SMOKE POINTED et BLANC	
Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie TABBY POINTED with WHITE	NEM d/e/f/g 01/02/03/09 21
Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt TABBY POINTED mit WEISS	
Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu TABBY POINTED et BLANC	
Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie SILVER TABBY POINTED with WHITE	NEM d/e/f/g s 01/02/03/09 21
Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt SILBER TABBY POINTED mit WEISS	
Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu SILVER TABBY POINTED et BLANC	
Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie GOLDEN TABBY POINTED with WHITE	NEM d/e/f/g y 01/02/03/09 21
Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt GOLDEN TABBY POINTED mit WEISS	
Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu GOLDEN TABBY POINTED et BLANC	

FIFe	JSC / RSK / CJS	Proposal / Antrag / Proposition 2	Standards, General Part / Allgemeiner Teil / Partie générale & EMS System	SIB/NEM/BLH/BSH/KBL/KBS
------	-----------------	-----------------------------------	--	-------------------------

Standard SIB – CORIN – Recognised colour varieties / Anerkannte Farbvarietäten / Variétés de couleurs reconnues

Remarks/ Anmerkungen/ Remarques	Maine Coon, Norwegian Forest Cat, Siberian and Turkish Angora are judged in one of the following colour variety groups, i.e. in each colour variety group a certificate can be awarded.	Maine Coon, Norwegische Waldkatze, Sibirer und Türkisch Angora werden in einer der folgenden Farbgruppen gerichtet, d.h. innerhalb jeder Farbgruppe kann ein Zertifikat vergeben werden.	Maine Coon, Chat des Bois Norvégiens, Sibérien et Angora Turc sont jugés dans les groupes de couleurs suivants, pour chaque groupe de couleur un certificat peut être délivré.
	Amber and Light amber are only recognised for black and blue within the existing colour varieties of the Norwegian Forest Cat.	Amber und Hellamber sind nur für Schwarz und Blau innerhalb der existierenden Farbvarietäten der Norwegischen Waldkatzen anerkannt.	Ambre et Ambre clair sont reconnues uniquement en noir et bleu parmi les couleurs déjà existantes pour le Chat des Bois Norvégiens.
	<i>CORIN (also known as sunshine, extreme sunshine and bimetallic) is only recognised for black and blue within the existing colour varieties of the Siberian.</i>	<i>CORIN (auch bekannt als sunshine, extreme sunshine und Bimetallic) ist nur für Schwarz und Blau innerhalb der existierenden Farbvarietäten der Sibirer anerkannt.</i>	<i>CORIN (aussi connu sous le nom sunshine, extreme sunshine et bimetallic) reconnues uniquement en noir et bleu parmi les couleurs déjà existantes pour le Sibérien.</i>

COLOUR / FARBE / COULEUR	EMS-Code
GROUP/GRUPPE/GROUPE I:	
Black/Blue	MCO/NFO/SIB/TUA n/a
Schwarz/Blau	
Noir/Bleu	
Only NFO: Amber/Light amber	NFO nt/at
Nur NFO: Amber/Hell amber	
Uniquement NFO: Ambre/Ambre clair	
GROUP/GRUPPE/GROUPE II:	
Black/Blue with WHITE	MCO/NFO/SIB/TUA n/a 01/02 61/62/63/64
Schwarz/Blau mit WEISS	MCO/NFO/SIB/TUA n/a 03/09
Noir/Bleu et BLANC	
Only NFO: Amber/Light amber with WHITE	NFO nt/at 01/02 61/62/63/64
Nur NFO: Amber/Hell amber mit WEISS	NFO nt/at 03/09
Uniquement NFO: Ambre/Ambre clair et BLANC	
GROUP/GRUPPE/GROUPE III:	

Black/Blue AGOUTI	MCO/NFO/SIB/TUA n/a 22/23/24/25
Schwarz/Blau AGOUTI	
Noir/Bleu AGOUTI	
Only NFO: Amber/Light amber AGOUTI	NFO nt/at 22/23/24/25
Nur NFO: Amber/Hell amber AGOUTI	
Uniquement NFO: Ambre/Ambre clair AGOUTI	
Black/Blue GOLDEN	MCO/NFO/SIB/TUA n/a y 11/12/22/23/24/25
Schwarz/Blau GOLDEN	
Noir/Bleu GOLDEN	
Only SIB: Black/Blue CORIN	SIB n/a u 11/12/22/23/24/25
Nur SIB: Schwarz/Blau CORIN	
Uniquement SIB: Noir/Bleu CORIN	
GROUP/GRUPPE/GROUPE IV:	
Black/Blue AGOUTI with WHITE	MCO/NFO/SIB/TUA n/a 01/02 21/22/23/24/25 61/62/63/64
Schwarz/Blau AGOUTI mit WEISS	MCO/NFO/SIB/TUA n/a 03/09 22/23/24/25
Noir/Bleu AGOUTI et BLANC	
Only NFO: Amber/Light amber AGOUTI with WHITE	NFO nt/at 01/02 21/22/23/24/25 61/62/63/64
Nur NFO: Amber/Hell amber AGOUTI mit WEISS	NFO nt/at 03/09 22/23/24/25
Uniquement NFO: Ambre/Ambre clair AGOUTI et BLANC	
Black/Blue GOLDEN with WHITE	MCO/NFO/SIB/TUA n/a y 01/02 11/12/21/22/23/24/25 61/62/63/64
Schwarz/Blau GOLDEN mit WEISS	MCO/NFO/SIB/TUA n/a y 03/09 11/12/22/23/24/25
Noir/Bleu GOLDEN et BLANC	
Only SIB: Black/Blue CORIN with WHITE	SIB n/a u 01/02 11/12/21/22/23/24/25 61/62/63/64
Nur SIB: Schwarz/Blau CORIN mit WEISS	SIB n/a u 03/09 11/12/22/23/24/25
Uniquement SIB: Noir/Bleu CORIN et BLANC	
GROUP/GRUPPE/GROUPE V:	
Red/Cream/Tortie SOLID/AGOUTI	MCO/NFO/SIB/TUA d/e/f/g
Rot/Creme/Schildpatt EINFARBIG/AGOUTI	MCO/NFO/SIB/TUA d/e/f/g 22/23/24/25
Roux/Crème/Écaille UNICOLORE/AGOUTI	

Only NFO:	Amber/Light amber TORTIE SOLID/AGOUTI	NFO ft/gt
Nur NFO:	Amber/Hell amber SCHILDPATT EINFARBIG/AGOUTI	NFO ft/gt 22/23/24/25
Uniquement NFO:	ECAILLE Ambre/Ambre clair UNICOLORE/AGOUTI	
Red/Cream/Tortie GOLDEN		MCO/NFO/SIB/TUA d/e/f/g y 11/12/22/23/24/25
Rot/Creme/Schildpatt GOLDEN		
Roux/Crème/Écaille GOLDEN		
Only SIB:	Tortie CORIN	SIB f/g u 11/12/22/23/24/25
Nur SIB:	Schildpatt CORIN	
Uniquement SIB:	Ecaille CORIN	
GROUP/GRUPPE/GROUPE VI:		
Red/Cream/Tortie SOLID/AGOUTI with WHITE		MCO/NFO/SIB/TUA d/e/f/g 01/02 61/62/63/64
Rot/Creme/Schildpatt EINFARBIG/AGOUTI mit WEISS		MCO/NFO/SIB/TUA d/e/f/g 01/02 21/22/23/24/25 61/62/63/64
Roux/Crème/Écaille UNICOLORE/AGOUTI et BLANC		MCO/NFO/SIB/TUA d/e/f/g 03/09
		MCO/NFO/SIB/TUA d/e/f/g 03/09 22/23/24/25
Only NFO:	Amber/Light amber TORTIE SOLID/AGOUTI with WHITE	NFO ft/gt 01/02 61/62/63/64
Nur NFO:	Amber/Hell amber SCHILDPATT EINFARBIG/AGOUTI mit WEISS	NFO ft/gt 01/02 21/22/23/24/25 61/62/63/64
Uniquement NFO:	ECAILLE Ambre/Ambre clair UNICOLORE/AGOUTI et BLANC	NFO ft/gt 03/09
		NFO ft/gt 03/09 22/23/24/25
Red/Cream/Tortie GOLDEN with WHITE		MCO/NFO/SIB/TUA d/e/f/g y 01/02 11/12/21/22/23/24/25 61/62/63/64
Rot/Creme/Schildpatt GOLDEN mit WEISS		MCO/NFO/SIB/TUA d/e/f/g y 03/09 11/12/22/23/24/25
Roux/Crème/Écaille GOLDEN et BLANC		
Only SIB:	Tortie CORIN with WHITE	SIB f/g u 01/02 21/22/23/24/25 61/62/63/64
Nur SIB:	Schildpatt CORIN mit WEISS	SIB f/g u 03/09 22/23/24/25
Uniquement SIB:	Écaille et BLANC	
GROUP/GRUPPE/GROUPE VII:		
Black/Blue/Red/Cream SMOKE/SILVER		MCO/NFO/SIB/TUA n/a/d/e s
Schwarz/Blau/Rot/Creme SMOKE/SILBER		MCO/NFO/SIB/TUA n/a/d/e s 11/12/22/23/24/25
Noir/Bleu/Roux/Crème SMOKE/SILVER		

Only NFO:	Amber/Light amber SMOKE/SILVER	NFO nt/at s
Nur NFO:	Amber/Hell amber SMOKE/SILBER	NFO nt/at s 11/12/22/23/24/25
Uniquement NFO:	Ambre/Ambre clair SMOKE/SILVER	
Tortie SMOKE / Schildpatt SMOKE / Écaille SMOKE		MCO/NFO/SIB/TUA f/g s
Tortie SILVER / Schildpatt SILBER / Écaille SILVER		MCO/NFO/SIB/TUA f/g s 11/12/22/23/24/25
<i>Only SIB:</i>	<i>Black/Blue/Tortie CORIN SILVER</i>	<i>SIB n/a/f/g su 11/12/21/22/23/24/25</i>
<i>Nur SIB:</i>	<i>Schwarz/Blau/Schildpatt CORIN SILBER</i>	
<i>Uniquement SIB:</i>	<i>Noir/Bleu/Écaille CORIN SILVER</i>	
GROUP/GRUPPE/GROUPE VIII:		
Black/Blue/Red/Cream SMOKE/SILVER with WHITE		MCO/NFO/SIB/TUA n/a/d/e s 01/02 61/62/63/64
Schwarz/Blau/Rot/Creme SMOKE/SILBER mit WEISS		MCO/NFO/SIB/TUA n/a/d/e s 01/02 11/12/21/22/23/24/25 61/62/63/64
Noir/Bleu/Roux/Crème SMOKE/SILVER et BLANC		MCO/NFO/SIB/TUA n/a/d/e s 03/09
		MCO/NFO/SIB/TUA n/a/d/e s 03/09 11/12/22/23/24/25
Only NFO:	Amber/Light amber SMOKE/SILVER with WHITE	NFO nt/at s 01/02 61/62/63/64
Nur NFO:	Amber/Hell amber SMOKE/SILBER mit WEISS	NFO nt/at s 01/02 11/12/21/22/23/24/25 61/62/63/64
Uniquement NFO:	Ambre/Ambre clair SMOKE/SILVER et BLANC	NFO nt/at s 03/09
		NFO nt/at s 03/09 11/12/22/23/24/25
Tortie SMOKE with WHITE / Schildpatt SMOKE mit WEISS / Écaille SMOKE et BLANC		MCO/NFO/SIB/TUA f/g s 01/02 61/62/63/64
Tortie SILVER with WHITE / Schildpatt SILBER mit WEISS / Écaille SILVER et BLANC		MCO/NFO/SIB/TUA f/g s 01/02 11/12/21/22/23/24/25 61/62/63/64
		MCO/NFO/SIB/TUA f/g s 03/09
		MCO/NFO/SIB/TUA f/g s 03/09 11/12/22/23/24/25
Only NFO:	Amber/Light amber TORTIE SMOKE/SILVER with WHITE	NFO ft/gt s 01/02 61/62/63/64
Nur NFO:	Amber/Hell amber SCHILDPATT SMOKE/SILBER mit WEISS	NFO ft/gt s 01/02 11/12/21/22/23/24/25 61/62/63/64
Uniquement NFO:	ECAILLE Ambre/Ambre clair SMOKE/SILVER et BLANC	NFO ft/gt s 03/09
		NFO ft/gt s 03/09 11/12/22/23/24/25
<i>Only SIB:</i>	<i>Black/Blue/Tortie CORIN SILVER with WHITE</i>	<i>SIB n/a/f/g su 01/02 11/12/21/22/23/24/25 61/21/63/64</i>
<i>Nur SIB:</i>	<i>Schwarz/Blau/Schildpatt CORIN SILBER mit WEISS</i>	<i>SIB n/a/f/g su 03/09 11/12/22/23/24/25</i>
<i>Uniquement SIB:</i>	<i>Noir/Bleu/Écaille CORIN SILVER et BLANC</i>	
GROUP/GRUPPE/GROUPE IX:		
WHITE / WEISS / BLANC		MCO/NFO/SIB/TUA w 61/62/63/64

Standard NEM – CORIN - Recognised colour varieties / Anerkannte Farbvarietäten / Variétés de couleurs reconnues

Remarks/ Anmerkungen/ Remarques	The NEVA MASQUERADE are judged in four colour groups, i.e. only one certificate can be awarded in each group.	Die NEVA MASQUERADE werden in vier Farbgruppen gerichtet, d.h. in jeder Gruppe kann nur ein Zertifikat vergeben werden.	Les NEVA MASQUERADE sont jugés en quatre groupes de couleur, c'est-à-dire seulement un certificat peut être attribué pour chaque groupe.
	<i>CORIN (also known as sunshine, extreme sunshine and bimetallic) is only recognised for black and blue within the existing colour varieties of the Neva Masquerade.</i>	<i>CORIN (auch bekannt als sunshine, extreme sunshine und Blau innerhalb der existierenden Farbvarietäten der Neva Masquerade anerkannt.</i>	<i>CORIN (aussi connu sous le nom sunshine, extreme sunshine et bimetallic) reconnues uniquement en noir et bleu parmi les couleurs déjà existantes pour le Neva Masquerade.</i>

COLOUR / FARBE / COULEUR	EMS-Code
---------------------------------	-----------------

GROUP/GRUPPE/GROUPE I:

Seal/Blue POINTED	NEM n/a
Seal/Blau POINTED	
Seal/Bleu POINTED	

Seal/Blue SMOKE POINTED	NEM n/a s
Seal/Blau SMOKE POINTED	
Seal/Bleu SMOKE POINTED	

Seal/Blue TABBY POINTED	NEM n/a 21
Seal/Blau TABBY POINTED	
Seal/Bleu TABBY POINTED	

Seal/Blue SILVER TABBY POINTED	NEM n/a s 21
Seal/Blau SILBER TABBY POINTED	
Seal/Bleu SILVER TABBY POINTED	

Seal/Blue GOLDEN TABBY POINTED	NEM n/a y 21
Seal/Blau GOLDEN TABBY POINTED	
Seal/Bleu GOLDEN TABBY POINTED	

<i>Seal/Blue CORIN TABBY POINTED</i>	<i>NEM n/a u 21</i>
<i>Seal/Blau CORIN TABBY POINTED</i>	
<i>Seal/Bleu CORIN TABBY POINTED</i>	
<i>Seal/Blue CORIN SILVER TABBY POINTED</i>	<i>NEM n/a su 21</i>
<i>Seal/Blau CORIN SILVER TABBY POINTED</i>	
<i>Seal/Bleu CORIN SILVER TABBY POINTED</i>	
GROUP/GRUPPE/GROUPE II:	
Seal/Blue POINTED with WHITE	NEM n/a 01/02/03/09
Seal/Blau POINTED mit WEISS	
Seal/Bleu POINTED et BLANC	
Seal/Blue SMOKE POINTED with WHITE	NEM n/a s 01/02/03/09
Seal/Blau SMOKE POINTED mit WEISS	
Seal/Bleu SMOKE POINTED et BLANC	
Seal/Blue TABBY POINTED with WHITE	NEM n/a 01/02/03/09 21
Seal/Blau TABBY POINTED mit WEISS	
Seal/Bleu TABBY POINTED et BLANC	
Seal/Blue SILVER TABBY POINTED with WHITE	NEM n/a s 01/02/03/09 21
Seal/Blau SILBER TABBY POINTED mit WEISS	
Seal/Bleu SILVER TABBY POINTED et BLANC	
Seal/Blue GOLDEN TABBY POINTED with WHITE	NEM n/a y 01/02/03/09 21
Seal/Blau GOLDEN TABBY POINTED mit WEISS	
Seal/Bleu GOLDEN TABBY POINTED et BLANC	
<i>Seal/Blue CORIN TABBY POINTED with WHITE</i>	<i>NEM n/a u 01/02/03/09 21</i>
<i>Seal/Blau CORIN TABBY POINTED mit WEISS</i>	
<i>Seal/Bleu CORIN TABBY POINTED et BLANC</i>	
<i>Seal/Blue CORIN SILVER TABBY POINTED with WHITE</i>	<i>NEM n/a su 01/02/03/09 21</i>
<i>Seal/Blau CORIN SILVER TABBY POINTED mit WEISS</i>	
<i>Seal/Bleu CORIN SILVER TABBY POINTED et BLANC</i>	

GROUP/GRUPPE/GROUPE III:

Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie POINTED NEM d/e/f/g
 Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt POINTED
 Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu POINTED

Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie SMOKE NEM d/e/f/g s
 Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt SMOKE
 Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu SMOKE

Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie TABBY POINTED NEM d/e/f/g 21
 Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt TABBY POINTED
 Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu TABBY POINTED

Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie SILVER TABBY POINTED NEM d/e/f/g s 21
 Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt SILBER TABBY POINTED
 Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu SILVER TABBY POINTED

Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie GOLDEN TABBY POINTED NEM d/e/f/g y 21
 Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt GOLDEN TABBY POINTED
 Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu GOLDEN TABBY POINTED

Seal Tortie/Blue Tortie CORIN TABBY POINTED NEM f/g u 21
Seal Schildpatt/Blau Schildpatt CORIN TABBY POINTED
Ecaille Seal/Ecaille Bleu CORIN TABBY POINTED

Seal Tortie/Blue Tortie CORIN TABBY POINTED NEM f/g su 21
Seal Schildpatt/Blau Schildpatt CORIN TABBY POINTED
Ecaille Seal/Ecaille Bleu CORIN TABBY POINTED

GROUP/GRUPPE/GROUPE IV:

Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie POINTED with WHITE NEM d/e/f/g 01/02/03/09
 Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt POINTED mit WEISS
 Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu POINTED et BLANC

Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie SMOKE POINTED with WHITE	NEM d/e/f/g s 01/02/03/09
Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt SMOKE POINTED mit WEISS	
Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu SMOKE POINTED et BLANC	
Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie TABBY POINTED with WHITE	NEM d/e/f/g 01/02/03/09 21
Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt TABBY POINTED mit WEISS	
Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu TABBY POINTED et BLANC	
Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie SILVER TABBY POINTED with WHITE	NEM d/e/f/g s 01/02/03/09 21
Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt SILBER TABBY POINTED mit WEISS	
Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu SILVER TABBY POINTED et BLANC	
Red/Cream/Seal Tortie/Blue Tortie GOLDEN TABBY POINTED with WHITE	NEM d/e/f/g y 01/02/03/09 21
Rot/Creme/Seal Schildpatt/Blau Schildpatt GOLDEN TABBY POINTED mit WEISS	
Roux/Crème/Ecaille Seal/Ecaille Bleu GOLDEN TABBY POINTED et BLANC	
<i>Seal Tortie/Blue Tortie CORIN TABBY POINTED with WHITE</i>	<i>NEM f/g u 01/02/03/09 21</i>
<i>Seal Schildpatt/Blau Schildpatt CORIN TABBY POINTED mit WEISS</i>	
<i>Ecaille Seal/Ecaille Bleu CORIN TABBY POINTED et BLANC</i>	
<i>Seal Tortie/Blue Tortie CORIN TABBY POINTED with WHITE</i>	<i>NEM f/g su 01/02/03/09 21</i>
<i>Seal Schildpatt/Blau Schildpatt CORIN TABBY POINTED mit WEISS</i>	
<i>Ecaille Seal/Ecaille Bleu CORIN TABBY POINTED et BLANC</i>	

Standard BLH/BSH – CORIN – Recognised colour varieties / Anerkannte Farbvarietäten / Variétés de couleurs reconnues

COLOUR / FARBE / COULEUR	EMS-Code	Rem./ Anm.
WHITE / WEISS / BLANC	BLH/BSH w 61/62/63/67	A, B, C, F, K
Black/Blue/Chocolate/Lilac/Red/Cream/Cinnamon/Fawn Schwarz/Blau/Chocolate/Lila/Rot/Creme/Cinnamon/Fawn Noir/Bleu/Chocolat/Lilas/Roux/Crème/Cannelle/Faon	BLH/BSH n/a/b/c/d/e/o/p	B
Black/Blue/Chocolate/Lilac/Cinnamon/Fawn TORTIE Schwarz/Blau/Chocolate/Lila/Cinnamon/Fawn SCHILDPATT ÉCAILLE Noir/Bleu/Chocolat/Lilas/Cannelle/Faon	BLH/BSH f/g/h/j/q/r	B
SMOKE	BLH/BSH n/a/b/c/d/e/f/g/h/j/o/p/q/r s	B
SILVER TIPPED	BLH/BSH n/a/b/c/o/p s 11 BLH/BSH d/e/f/g/h/j/q/r s 11	D, G, H, O B, G, H, O
<i>CORIN SILVER TIPPED</i>	<i>BLH/BSH n/a/b/c/o/p su 11 BLH/BSH f/g/h/j/q/r su 11</i>	<i>D, G, H, M, O B, G, H, M, O</i>
GOLDEN TIPPED	BLH/BSH n/a y 11	D, G, H, P
<i>CORIN TIPPED</i>	<i>BLH/BSH n/a u 11</i>	<i>D, G, H, N, P</i>
TABBY	BLH/BSH n/a/b/c/d/e/f/g/h/j/o/p/q/r 22/23/24/25	B, G
SILVER TABBY	BLH/BSH n/a/b/c/d/e/f/g/h/j/o/p/q/r s 22/23/24/25 62/64	B, E, G, I, O
<i>CORIN SILVER TABBY</i>	<i>BLH/BSH n/a/b/c/f/g/h/j/o/p/q/r su 22/23/24/25 62/64</i>	<i>B, E, G, I, M, O</i>
GOLDEN TABBY	BLH/BSH n/a y 22/23/24/25	D, G, P
<i>CORIN TABBY</i>	<i>BLH/BSH n/a u 22/23/24/25</i>	<i>D, G, N, P</i>
VAN / HARLEQUIN/HARLEKIN/ARLEQUIN	BLH/BSH n/a/b/c/d/e/f/g/h/j/o/p/q/r 01/02 61/62/63	A, B, C, J
BICOLOUR/BICOLORE	BLH/BSH n/a/b/c/d/e/f/g/h/j/o/p/q/r 03	A, B, C, J
Van / Harlequin/Harlekin/Arlequin SMOKE	BLH/BSH n/a/b/c/d/e/f/g/h/j/o/p/q/r s 01/02 61/62/63	A, B, C, J
Bicolour/Bicolore SMOKE	BLH/BSH n/a/b/c/d/e/f/g/h/j/o/p/q/r s 03	A, B, C, J
Van / Harlequin/Harlekin/Arlequin TABBY	BLH/BSH n/a/b/c/d/e/f/g/h/j/o/p/q/r 01/02 21/22/23/24/25 61/62/63	A, B, C, L
Bicolour/Bicolore TABBY	BLH/BSH n/a/b/c/d/e/f/g/h/j/o/p/q/r 03 22/23/24/25	A, B, C, J

Van / Harlequin/Harlekin/Arlequin SILVER/ <i>CORIN SILVER</i> TABBY	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r s/ <i>su</i> 01/02 21/22/23/24/25 61/62/63/64	A, B, C, E, L, <i>M, O</i>
Bicolour/Bicolore SILVER/ <i>CORIN SILVER</i> TABBY	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r s/ <i>su</i> 03 22/23/24/25 61/62/63/64	A, B, C, E, J, <i>M, O</i>
Bicolour/Bicolore GOLDEN TICKED TABBY	BLH/BSH n/a y 03 25	D, G, <i>P</i>
<i>Bicolour/Bicolore CORIN TICKED TABBY</i>	<i>BLH/BSH n/a u 03 25</i>	<i>D, G, P</i>
POINTED	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r 33	F
SMOKE POINTED	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r s 33	F
TABBY POINTED	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r 21 33	F
SILVER TIPPED POINTED	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r s 11 33	F, <i>M, O</i>
SILVER TABBY POINTED	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r s 21 33	F, <i>M, O</i>
GOLDEN TIPPED POINTED	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r y 11 33	F, <i>N, P</i>
<i>CORIN TIPPED POINTED</i>	<i>BLH/BSH n/a/b/c/f/g/h/j/o/p/q/r u 11 33</i>	<i>F, N, P</i>
GOLDEN TABBY POINTED	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r y 21 33	F, <i>N, P</i>
<i>CORIN TABBY POINTED</i>	<i>BLH/BSH n/a/b/c/f/g/h/j/o/p/q/r u 21 33</i>	<i>F, N, P</i>
<i>CORIN SILVER TIPPED POINTED</i>	<i>BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r su 11 33</i>	<i>F, N, O</i>
<i>CORIN SILVER TABBY POINTED</i>	<i>BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r su 21 33</i>	<i>F, N, O</i>
POINTED with WHITE/mit WEISS/avec BLANC	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r 01/02/03 33	F
SMOKE POINTED with WHITE/mit WEISS/avec BLANC	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r s 01/02/03 33	F
TABBY POINTED with WHITE/mit WEISS/avec BLANC	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r 01/02/03 21 33	F
SILVER TIPPED POINTED with WHITE/mit WEISS/avec BLANC	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r s 01/02/03 11 33	F, <i>M, O</i>
GOLDEN TIPPED POINTED with WHITE/mit WEISS/avec BLANC	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r y 01/02/03 11 33	F, <i>N, P</i>
<i>CORIN TIPPED POINTED with WHITE/mit WEISS/avec BLANC</i>	<i>BLH/BSH n/a/b/c/f/g/h/j/o/p/q/r u 01/02/03 11 33</i>	<i>F, N, P</i>
GOLDEN TABBY POINTED with WHITE/mit WEISS/avec BLANC	BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r y 01/02/03 21 33	F, <i>N, P</i>
<i>CORIN TABBY POINTED with WHITE/mit WEISS/avec BLANC</i>	<i>BLH/BSH n/a/b/c/f/g/h/j/o/p/q/r u 01/02/03 21 33</i>	<i>F, N, P</i>
<i>CORIN SILVER TIPPED POINTED with WHITE/mit WEISS/avec BLANC</i>	<i>BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r su 01/02/03 11 33</i>	<i>F, N, O</i>
<i>CORIN SILVER TABBY POINTED with WHITE/mit WEISS/avec BLANC</i>	<i>BLH/BSH n/a/b/c/d/ef/g/h/j/o/p/q/r su 01/02/03 21 33</i>	<i>F, N, O</i>

Eye colour/ Augenfarbe/ Couleur des yeux	A	Deep blue	Dunkelblau	Bleu foncé
	B	Copper or deep orange	Kupferfarben oder dunkelorange	Cuivre ou orange foncé
	C	Odd eyed: one eye deep blue, the other one copper, deep orange or (yellowish) green	Odd eyed: ein Auge dunkelblau, das andere kupferfarben, dunkelorange oder (gelblich) grün	Impairs: un œil bleu foncé, l'autre cuivre, orange foncé ou vert(-jaunâtre)
	D	Green or blue green, green is preferred; outlined with the colour of the tipping/pattern	Grün oder blaugrün, grün bevorzugt; mit der Farbe des Tippings/Musters umrandet	Vert ou bleu-vert, vert de préférence; cerclés de la couleur du tipping/des marques
	E	Green or yellowish green; preferably green	Grün oder gelblich grün; grün bevorzugt	Vert ou vert-jaunâtre; vert de préférence
	F	Intense, deep Siamese blue	Intensives tiefes Siamblau	Bleu Siamois, intense et profond
Coat colour/ Fellfarbe/ Couleur de la fourrure	G	The <u>tipping/pattern</u> of the hairs is <u>dark</u>	Das <u>Tipping/die Zeichnung</u> der Haare ist <u>dunkel</u>	Le <u>tipping/dessin</u> est <u>foncé</u>
	H	In tipped cats, no distinction is made between shaded and shell cats: always apply EMS code 11 The back, flanks, head, ears and tail should be evenly tipped with the genetic color. Uniform tipping is more important than the tipping length on each hair. The legs may show tipping diminishing towards the feet. They must be free of tabby markings.	Bei getippten Katzen wird kein Unterschied zwischen shaded and shell gemacht: verwende immer EMS Code 11. Rücken, Flanken, Kopf, Ohren und Schwanz sollen gleichmäßig in der genetischen Farbe getipped sein. Gleichförmiges Tipping ist wichtiger als die Tippinglänge auf jedem Haar. Die Beine dürfen zu den Pfoten hin ein abschwächendes Tipping zeigen. Die Beine müssen frei von Tabby-Zeichnung sein	Chez les chats tipped aucune distinction n'est faite entre shaded ou shell: toujours appliquer le code EMS 11. Le dos, les flancs, la tête, les oreilles et la queue doivent être également tipped avec la couleur génétique. Uniforme tipping est plus importante que la longueur de tipping sur chaque cheveu. Les membres peuvent montrer tipping diminuant vers les pattes. Ils doivent être exemptes de marques tabby.
Remarks/ Anmerkungen/ Remarques	I	Cats with green and cats with copper/orange eye colour are judged in separate classes	Katzen mit grünen und Katzen mit kupfer-/ orangefarbenen Augen werden in getrennten Klassen gerichtet	Chats aux yeux verts et cuivre/orange sont jugées dans les classes différentes
	J	All recognised eye colours of a variety are judged together in the same class	Alle anerkannten Augenfarben einer Varietät werden zusammen in derselben Klasse gerichtet	Toutes les couleurs des yeux reconnues d'une variété sont jugées ensemble dans la même classe
	K	BLH/BSH w 61/67 are judged together in the same class	BLH/BSH w 61/67 werden zusammen in derselben Klasse gerichtet	BLH/BSH w 61/67 sont jugées ensemble dans la même classe
	L	All tabby patterns (21-25) of the same Van (01) resp. the same Harlequin (02) variety are judged together in the same class, regardless the eye colour	Alle Tabby-Muster (21-25) der gleichen Van (01) bzw. der gleichen Harlekin (02) Varietät werden zusammen in derselben Klasse gerichtet, unabhängig von der Augenfarbe	Tous les dessins tabby (21-25) de la même variété Van (02) resp. même variété Arlequin (02) sont jugés ensemble dans la même classe, quelle que soit la couleur des yeux
	M	<i>Known as copper light, bimetallic</i>	<i>Bekannt als copper light, bimetallic</i>	<i>Connu sous le nom de copper light, bimetallic</i>
	N	<i>Known as copper, akita, flaxen gold</i>	<i>Bekannt als copper, akita, flaxen gold</i>	<i>Connu sous le nom de copper, akita, flaxen gold</i>
	O	<i>'s' and 'su' are judged in the same class</i>	<i>'s' und 'su' werden in derselben Klasse gerichtet</i>	<i>'s' et 'su' sont jugés dans la même classe</i>
	P	<i>'y' and 'u' are judged in the same class</i>	<i>'y' und 'u' werden in derselben Klasse gerichtet</i>	<i>'y' et 'u' sont jugés dans la même classe</i>

~~Standard KBL/KBS – CORIN – Recognised colour varieties / Anerkannte Farbvarietäten / Variétés de couleurs reconnues~~

Remarks/ Anmerkungen/ Remarques	Kurilean Bobtail Longhair and Kurilean Bobtail Shorthair are judged in one of the following colour variety groups; i.e. in each colour variety group a certificate can be awarded.	Kurilischer Bobtail Langhaar und Kurilischer Bobtail Kurzhaar werden in einer der folgenden Gruppen von Farbvarietäten gerichtet; i.e. in jeder dieser Gruppe von Farbvarietäten kann ein Zertifikat vergeben werden.	Bobtail Kourilien Poils Longe et Bobtail Kourilien Poils Courts sont jugés dans les groupes de couleurs suivants, pour chaque groupe de couleurs un certificat peut être délivré.
	CORIN (also known as sunshine, extreme sunshine and bimetallic) is only recognised for black and blue within the existing colour varieties of the Kurilean Bobtail Longhair/ Shorthair.	CORIN (auch bekannt als sunshine, extreme sunshine und Bimetallic) ist nur für Schwarz und Blau innerhalb der existierenden Farbvarietäten der Kurilischer Bobtail Langhaar /Kurzhaar anerkannt.	CORIN (aussi connu sous le nom sunshine, extreme sunshine et bimetallic) reconnues uniquement en noir et bleu parmi les couleurs déjà existantes pour le Bobtail Kourilien Poils Longs / Poils Courts.

~~COLOUR / FARBE / COULEUR~~

~~EMS Code~~

~~GROUP/GRUPPE/GROUPE I:~~

~~White/Black/Blue~~

~~KBL/KBS w 61/62/63/64~~

~~Weiss/Schwarz/Blau~~

~~KBL/KBS n/a~~

~~Blanc/Noir/Blou~~

~~Black/Blue SMOKE~~

~~KBL/KBS n/a e~~

~~Schwarz/Blau SMOKE~~

~~Noir/Blou SMOKE~~

~~Black/Blue AGOUTI~~

~~KBL/KBS n/a 22/23/24/25~~

~~Schwarz/Blau AGOUTI~~

~~Noir/Blou AGOUTI~~

~~Black/Blue SILVER/CORIN SILVER/GOLDEN/CORIN AGOUTI~~

~~KBL/KBS n/a s/su/y/u 11/12/22/23/24/25~~

~~Schwarz/Blau SILBER/CORIN SILBER GOLDEN/CORIN AGOUTI~~

~~Noir/Blou SILVER/CORIN SILVER/GOLDEN/CORIN AGOUTI~~

GROUP/GRUPPE/GROUPE II:

~~Black/Blue with WHITE~~

~~KBL/KBS n/a 01/02 61/62/63/64~~

~~Schwarz/Blau mit WEISS~~

~~KBL/KBS n/a 03/09~~

~~Noir/Blou et BLANC~~

~~Black/Blue SMOKE with WHITE~~

~~KBL/KBS n/a s 01/02 61/62/63/64~~

~~Schwarz/Blau SMOKE mit WEISS~~

~~KBL/KBS n/a s 03/09~~

~~Noir/Blou SMOKE et BLANC~~

~~Black/Blue AGOUTI with WHITE~~

~~KBL/KBS n/a 01/02 21/22/23/24/25 61/62/63/64~~

~~Schwarz/Blau AGOUTI mit WEISS~~

~~KBL/KBS n/a 03/09 22/23/24/25~~

~~Noir/Blou AGOUTI et BLANC~~

~~Black/Blue SILVER/CORIN SILVER/GOLDEN/CORIN with WHITE~~

~~KBL/KBS n/a s/su/y/u 01/02 11/12/21/22/23/24/25 61/62/63/64~~

~~Schwarz/Blau SILBER/CORIN SILBER/GOLDEN/CORIN AGOUTI mit WEISS~~

~~KBL/KBS n/a s/su/y/u 03/09 11/12/22/23/24/25~~

~~Noir/Blou SILVER/CORIN SILVER/GOLDEN/CORIN AGOUTI et BLANC~~

GROUP/GRUPPE/GROUPE III:

~~KBL/KBS d/o/f/g~~

~~KBL/KBS d/o/f/g s~~

~~KBL/KBS d/o/f/g 22/23/24/25~~

~~Red/Cream/Black/Blue TORTIE SILVER/GOLDEN AGOUTI~~

~~KBL/KBS d/o/f/g s/y 11/12/22/23/24/25~~

~~Red/Cream/Black/Blue TORTIE~~

~~Rot/Creme/Schwarz/Blau SCHILDPATT~~

~~Roux/Crème/Noir/Blou ÉCAILLE~~

~~KBL/KBS f/g su/u 11/12/22/23/24/25~~

Red/Cream/Black/Blue TORTIE SMOKE	
Rot/Creme/Schwarz/Blau SCHILDPATT SMOKE	
Roux/Crème/Noir/Blou ÉCAILLE SMOKE	
Red/Cream/Black/Blue TORTIE AGOUTI	KBL/KBS d/off/g 01/02 61/62/63/64
Rot/Creme/Schwarz/Blau SCHILDPATT AGOUTI	KBL/KBS d/off/g 03/09
Roux/Crème/Noir/Blou ÉCAILLE AGOUTI	
Red/Cream/Black/Blue TORTIE SMOKE with WHITE	KBL/KBS d/off/g e 01/02 61/62/63/64
Rot/Creme/Schwarz/Blau SCHILDPATT SMOKE mit WEISS	KBL/KBS d/off/g e 03/09
Roux/Crème/Noir/Blou ÉCAILLE SMOKE et BLANC	
Red/Cream/Black/Blue TORTIE AGOUTI with WHITE	KBL/KBS d/off/g 01/02 21/22/23/24/25 61/62/63/64
Rot/Creme/Schwarz/Blau SCHILDPATT AGOUTI mit WEISS	KBL/KBS d/off/g 03/09 22/23/24/25
Roux/Crème/Noir/Blou ÉCAILLE AGOUTI et BLANC	
Red/Cream/Black/Blue TORTIE SILVER/GOLDEN AGOUTI with WHITE	KBL/KBS d/off/g s/y 01/02 11/12/21/22/23/24/25 61/62/63/64
Rot/Creme/Schwarz/Blau SCHILDPATT SILVER/GOLDEN AGOUTI mit WEISS	KBL/KBS d/off/g s/y 03/09 11/12/22/23/24/25
Roux/Crème/Noir/Blou ÉCAILLE SILVER/GOLDEN AGOUTI et BLANC	
Black/Blue TORTIE CORIN SILVER/CORIN AGOUTI with WHITE	KBL/KBS f/g su/u 01/02 11/12/21/22/23/24/25 61/62/63/64
Black/Blue TORTIE CORIN SILVER/CORIN AGOUTI mit WEISS	KBL/KBS f/g su/u 03/09 11/12/22/23/24/25
Noir/Blou ÉCAILLE CORIN SILVER/CORIN AGOUTI et BLANC	

General Part – CORIN – Colour descriptions / Farbbeschreibungen / Descriptions des couleurs

MODIFIERS / MODIFICATEURS

CORIN

-u

	<p>CORIN is a generic term to describe a modifier, which is only available for use with agouti cats.</p> <p>CORIN affects eumelanin (black pigment) production into the cat's hair and is not available for use with red and cream cats. The EMS codes 'd' and 'e' may not be used with CORIN.</p> <p>CORIN is an autosomal recessive trait and is only recognised in the following breeds: SIB/NEM, BLH/BLH, KBL/KBS.</p> <p>The names used for the modifier in the different breeds are contained in the breed standard.</p>	<p>CORIN ist ein Oberbegriff für einen Modifikator, der nur für die Verwendung bei Agouti-Katzen verfügbar ist.</p> <p>CORIN beeinflusst die Produktion von Eumelanin (schwarzes Pigment) im Katzenhaar und ist nicht verfügbar für Verwendung bei roten und creme Katzen. Die EMS-Codes 'd' und 'e' dürfen bei CORIN nicht verwendet werden.</p> <p>CORIN ist ein autosomal-rezessives Merkmal und ist nur bei folgenden Rassen anerkannt: SIB/NEM, BLH/BSH, KBL/KBS.</p> <p>Die Namen, die für den CORIN-Modifikator in den verschiedenen Rassen verwendet werden, sind im Rassestandard enthalten.</p>	<p>CORIN est un terme générique pour décrire un modificateur qui sera disponible que pour les chats agouti.</p> <p>CORIN affecte uniquement la production d'eumélanine (pigment noir) dans les poils du chat et n'est pas disponible pour les chats roux et crèmes. Les codes EMS "d" et "e" ne peuvent pas être utilisés avec CORIN.</p> <p>CORIN est un trait autosomique récessif et n'est reconnu que dans les races suivantes : SIB/NEM, BLH/BSH, KBL/KBS.</p> <p>Les noms utilisés pour le modificateur dans les différentes races figurent dans le standard de la race.</p>
--	--	---	--

CORIN TIPPED

-u 11/12

<p>Coat colour/ Fellfarbe/ Couleur de la fourrure</p>	<p>The ground colour is more intensive on face and back, with a lighter shade down the flanks, on the belly and underside of the tail.</p> <p>Whisker pads, chin and chest and top of feet may be whitish/light cream.</p> <p>The tipping may be pushed out to very tips of the hair and may only be visible on the tip of the tail.</p>	<p>Die Grundfarbe ist auf Gesicht und Rücken intensiver, mit einem helleren Farbton an den Flanken, am Bauch und an der Unterseite des Schwanzes.</p> <p>Schnurrhaarpolster, Kinn, Brust und Fußrücken können weißlich/hellcremefarben sein.</p> <p>Das Tipping kann bis in die Haarspitzen vorgedrängt sein und nur an der Schwanzspitze sichtbar sein</p>	<p>La couleur de fond est plus intense sur la face et le dos, avec une teinte plus claire sur les flancs, sur le ventre et sous la queue.</p> <p>Les coussinets des moustaches, le menton, la poitrine et le dessus des pieds peuvent être blanchâtres/ crème clair.</p> <p>Le tipping peut être repoussée jusqu'au bout des poils et peut être visible uniquement sur le bout de la queue.</p>
<p>Nose leather/ Nasenspiegel/ Truffe</p>	<p>Pink to apricot without rim or with broken rim</p>	<p>Rosa bis Apricot ohne Nasenumrandung oder mit gebrochener Nasenumrandung</p>	<p>Rose à abricot sans contour ou avec contour cassé</p>
<p>Eye rims/ Augenumrandung/ Contour des yeux</p>	<p>Outlined with the colour of the pattern</p>	<p>Mit der Farbe des Musters umrandet</p>	<p>Cerclé de la couleur du dessin</p>
<p>Paw pads/ Fußballen/ Coussinets</p>	<p>Same colour as the tipping</p>	<p>In der Farbe des Tippings</p>	<p>De la même couleur que celle du tipping</p>

**CORIN TIPPED COLOUR VARIETIES/
CORIN TIPPED FARBVARIETÄTEN/
COULEURS DE CORIN TIPPED**

n/a/f/g u 11/12

Ground colour/ Grundfarbe/ Couleur de base	Very warm, from dark yellow to apricot	Sehr warm, dunkelgelb bis Apricot	Très chaud, du jaune foncé à l'abricot
Paw pads/ Fußballen/ Coussinets	As in the description for the corresponding base colour	Wie in der Beschreibung für die entsprechende Grundfarbe	Comme dans la description de la couleur de base correspondante
CORIN tipped/ shaded/shell n/a/f/g u 11/12	<u>Tipping:</u> as described in the corresponding tabby pattern. Hairs are tipped with the appropriate colour on pure golden coat	<u>Tipping:</u> wie bei dem entsprechenden Tabbymuster. Haare sind mit der passenden Farbe getippt auf einem reinen goldenen Fell	<u>Tipping:</u> comme dans le dessin tabby correspondant. Les poils sont tipté avec la couleur appropriée sur un fourrure d'or pur

CORIN TABBY

-u 22/23/24/25

Pattern/ Muster/ Dessin	Patterns as described for 22/23/24/25	Muster wie bei 22/23/24/25 beschrieben	Même description des dessins que pour les variétés 22/23/24/25
Nose leather/ Nasenspiegel/ Truffe	Pink to apricot without rim or with broken rim	Rosa bis Apricot ohne Nasenumrandung oder mit gebrochenem Nasenumrandung	Rose à abricot sans contour ou avec contour cassé
Eye rims/ Augenumrandung/ Contour des yeux	Outlined with the colour of the pattern	Mit der Farbe des Musters umrandet	Cerclé de la couleur du dessin
Paw pads/ Fußballen/ Coussinets	As for 22/23/24/25 varieties	Wie für 22/23/24/25 Varietäten	Idem aux variétés 22/23/24/25
Remarks/ Anmerkungen/ Remarques	<ul style="list-style-type: none"> A Corin Tabby is a tabby cat where the yellowish bands in the hair are wider. This gives in general a brighter/lighter expression of colour. There maybe a lighter shade down the flanks, on the belly and underside of the tail. Whisker pads, chin and chest and top of feet may be whitish/light cream. 	<ul style="list-style-type: none"> Eine Corin Tabby ist eine Tabby-Katze, bei der die gelblichen Bänder auf dem Haar breiter sind, wodurch sich generell eine hellere Ausprägung der Farbe ergibt. An den Flanken, am Bauch und an der Unterseite des Schwanzes kann es zu einem helleren Farbton kommen. Schnurrhaarkissen, Kinn, Brust und Fußrücken können weißlich/hellcremefarben sein. 	<ul style="list-style-type: none"> Sur un Corin Tabby, les bandes jaunâtres sur les poils sont plus larges, ce qui donne en général une couleur plus claire. Il peut y avoir une teinte plus claire sur les flancs, sur le ventre et sous la queue. Les babines, le menton, la poitrine et le dessus des pieds peuvent être blanchâtres/ crème clair.

**CORIN TABBY COLOUR VARIETIES
CORIN TABBY FARBVARIETÄTEN
VARIÉTÉS DE COULEURS CORIN TABBY**

n/a/f/g u 22/23/24/25

Ground colour/ Grundfarbe/ Couleur de base	Very warm, from dark yellow to apricot	Sehr warm, dunkelgelb bis Apricot	Très chaud, du jaune foncé à l'abricot
Paw pads/ Fußballen/ Coussinets	As in the description for the corresponding base colour	Wie in der Beschreibung für die entsprechende Grundfarbe	Comme dans la description de la couleur de base correspondante

Pattern/ Muster/ Dessin	Coat colour	Fellfarbe	Couleur de la fourrure
CORIN tabby n/a/f/g u 22/23/24/25	<u>Pattern:</u> Visibility can be variable due to the wider hair bands and as described in the corresponding tabby pattern. Hairs are tipped/ticked/tabby patterned with the appropriate colour.	<u>Muster:</u> Die Sichtbarkeit kann aufgrund der breiteren Haarbänder und wie im entsprechenden Tabby-Muster beschrieben, unterschiedlich sein. Die Haare sind in der entsprechenden Farbe getippt/getickt/tabby gemustert.	<u>Dessin:</u> La visibilité peut être variable en raison des bandes de poils plus larges et comme décrit dans le dessin tabby correspondant. Les poils sont tipped/ticked/tabby de la couleur appropriée.

**CORIN AGOUTI with WHITE COLOUR VARIETIES
CORIN AGOUTI mit WEISS FARBVARIETÄTEN
VARIÉTÉS DE COULEURS CORIN AGOUTI avec BLANC**

n/a/f/g u 01/02/03/09 11/12/21/22/23/24/25

n/a/f/g 01/02/03/09 11/12/21/22/23/24/25	<ul style="list-style-type: none"> For colour varieties with white the above mentioned descriptions apply analogously. 	<ul style="list-style-type: none"> Für die Farbvarietäten mit Weiss gelten die obigen Beschreibungen entsprechend. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les variétés avec blanc les descriptions ci-dessus sont valables.
---	---	---	--

CORIN SILVER/SILBER AGOUTI

-su 11/12/21/22/23/24/25

Coat colour/ Fellfarbe/ Couleur de la fourrure	Ground colour is pure pale silver. Coat on the forehead, top of head, body and outer part of legs shows three colours: white at the base, beige to warm yellow in the middle and tipped in the basic colour pattern.	Die Grundfarbe ist reines helles Silber. Das Fell an der Stirn, am Oberkopf, am Körper und an den Außenseiten der Beine weist drei Farben auf: Weiß an der Basis, Beige bis warmes Gelb in der Mitte und Tipped im Grundfarbmuster.	La couleur de fond est argent pâle pur. Le pelage du front, du dessus de la tête, du corps et de la partie extérieure des pattes présente trois couleurs : blanc à la base, beige à jaune chaud au milieu et avec tipping dans la couleur de base
Nose leather/ Nasenspiegel/ Truffe	Pink to apricot without rim	Rosa bis Apricot ohne Rand	Rose à abricot sans contour

Eye rims/ Augenumrandung/ Contour des yeux	Outlined with the colour of the pattern	Mit der Farbe des Musters umrandet	Cerclé de la couleur du dessin
Paw pads/ Fußballen/ Coussinets	As in the description for the corresponding base colour	Wie in der Beschreibung für die entsprechende Grundfarbe	Comme dans la description de la couleur de base correspondante
Remarks/ Anmerkungen/ Remarques	<ul style="list-style-type: none"> • Kittens can be born showing minimal warmth in the colour. The warmth in the colour develops at an early age and continues to develop into adulthood. • Extreme expression can result in minimal ground colour and/or minimal base colour tipping For -su 21-24, warmer markings may be visible on the chest, belly and legs 	<ul style="list-style-type: none"> • Jungtieren können mit minimaler Wärme in der Farbe geboren werden. Die Wärme der Farbe entwickelt sich bereits in jungen Jahren und entwickelt sich bis ins Erwachsenenalter weiter. • Ein extremer Ausdruck kann zu einer minimalen Grundfarbe und/oder einem minimalen Tipping führen • Bei -su 21-24 können wärmere Abzeichen an Brust, Bauch und Beinen sichtbar sein 	<ul style="list-style-type: none"> • Les chatons peuvent naître avec une chaleur minimale dans la couleur. La chaleur de la couleur se développe dès le plus jeune âge et continue de se développer jusqu'à l'âge adulte. • Une expression extrême peut entraîner une couleur de base minimale et/ou un tipping minimal de la couleur de base • Pour les -su 21-24, des marques plus chaudes peuvent être visibles sur la poitrine, le ventre et les pattes.

**CORIN SILVER AGOUTI COLOUR VARIETIES
CORIN SILBER AGOUTI FARBVARIETÄTEN
VARIÉTÉS DE COULEURS CORIN SILVER**

n/a/b/c/f/g/h/j/o/p/q/r su 11/12/22/23/24/25

n/a/b/c/f/g/h/j/o/p/q/r su 11/12/22/23/24/25	<ul style="list-style-type: none"> • For colour varieties, the abovementioned descriptions apply analogously. 	<ul style="list-style-type: none"> • Für die Farbvarietäten gelten die obigen Beschreibungen entsprechend. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les variétés les descriptions ci-dessus sont valables.
---	--	---	---

**CORIN SILVER AGOUTI with WHITE COLOUR VARIETIES
CORIN SILBER AGOUTI mit WEISS FARBVARIETÄTEN
VARIÉTÉS DE COULEURS CORIN SILVER AGOUTI avec BLANC**

n/a/b/c/f/g/h/j/o/p/q/r su 01/02/03/09 11/12/21/22/23/24/25

n/a/b/c/f/g/h/j/o/p/q/r su 01/02/03/09 11/12/21/22/23/24/25	<ul style="list-style-type: none"> • For colour varieties with white the above mentioned descriptions apply analogously. 	<ul style="list-style-type: none"> • Für die Farbvarietäten mit Weiss gelten die obigen Beschreibungen entsprechend. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les variétés avec blanc les descriptions ci-dessus sont valables.
--	---	---	--

CORIN AGOUTI POINTED

-u 11/21 33

Pattern/ Muster/ Dessin	Rem./ Anm./ Rem	Coat colour	Fellfarbe	Couleur de la fourrure
	1	Body colour: Pale cream Point colour: Warm agouti markings in the corresponding basic point colour.	Körperfarbe: Helles creme Abzeichenfarbe: Warme Agouti-Zeichnungen in der entsprechenden Abzeichenfarbe.	Couleur du corps: Crème pâle Couleur des points: Marquages agouti dorés dans la couleur de point de base correspondante.
	2	Hairs are tipped (11) / tabby (21) patterned with the appropriate colour. Whisker pads, chin and chest and top of feet may be whitish/light cream.	Die Haare sind tipped (11) / tabby (21) und in der entsprechenden Farbe gemustert. Schnurrhaarkissen, Kinn, Brust und Fußrücken können weißlich/hellcremefarben sein.	Les poils sont tipped (11) / tabby (21) avec la couleur appropriée. Les coussinets des moustaches, le menton, la poitrine et le dessus des pieds peuvent être blanchâtres/ crème clair
Nose leather/ Nasenspiegel/ Truffe	Pink to apricot without rim		Rosa bis Apricot ohne Rand	Rose à abricot sans rebord
Eye rims/ Augenumrandung/ Contour des yeux	Outlined with the colour of the pattern		Mit der Farbe des Musters umrandet	Cerclé de la couleur du dessin
Paw pads/ Fußballen/ Coussinets	As in the description for the corresponding base colour		Wie in der Beschreibung für die entsprechende Grundfarbe	Comme dans la description de la couleur de base correspondante
Remarks/ Anmerkungen/ Remarques	1	EMS Code 21 is used for all pointed tabby varieties	EMS-Code 21 wird für alle Tabby Varietäten mit Maskenabzeichen verwendet	EMS code 21 est utilisé pour tous les variétés tabby pointus
	2	EMS Code 11 is only available for BLH/BSH.	EMS-Code 11 ist nur für BLH/BSH verfügbar.	EMS code 11 n'est disponible que pour BLH/BSH.

CORIN AGOUTI POINTED COLOUR VARIETIES
CORIN AGOUTI-POINTS FARBVARIETÄTEN
VARIÉTÉS DE COULEURS CORIN AGOUTI POINT

n/a/b/c/f/g/h/j/o/p/q/r u 11/21 33

n/a/b/c/f/g/h/j/o/p/q/r u 11/21 33	• For colour varieties, the above mentioned descriptions apply analogously.	• Für die Farbvarietäten gelten die obigen Beschreibungen entsprechend.	• Pour les variétés les descriptions ci-dessus sont valables.
------------------------------------	---	---	---

CORIN AGOUTI POINTED with WHITE COLOUR VARIETIES
CORIN AGOUTI-POINTS mit WEISS FARBVARIETÄTEN
VARIÉTÉS DE COULEURS CORIN AGOUTI POINT avec BLANC

n/a/b/c/f/g/h/j/o/p/q/r u 01/02/03/09 11/21 33

<p>n/a/b/c/f/g/h/j/o/p/q/r u 01/02/03/09 11/21 33</p>	<ul style="list-style-type: none"> • For colour varieties with white the above mentioned descriptions apply analogously. 	<ul style="list-style-type: none"> • Für die Farbvarietäten mit Weiss gelten die obigen Beschreibungen entsprechend. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les variétés avec blanc les descriptions ci-dessus sont valables.
---	---	---	--

FIFe	JSC / BC RAG RSK / RK RAG CJS / CdR RAG	Proposal / Antrag / Proposition 3.1	Standards	RAG
Standard RAG				reworded

<p>The Ragdoll appears in three patterns: Colourpoint, Bicolour and Mitted (agouti or non-agouti) — and 20 colour varieties — altogether 60 varieties.</p> <p><i>The three patterns colourpoint, mitted and bicolour are important characteristics for the Ragdoll breed.</i></p>	<p>Die Ragdoll gibt es in 3 Mustern: Colourpoint, Mitted und Bicolour (agouti oder non-agouti) — und 20 Farben — insgesamt 60 verschiedene Varietäten.</p> <p><i>Die drei Zeichnungen colourpoint, mitted und bicolour sind wichtige Merkmale für die Rasse Ragdoll</i></p>	<p>Le Ragdoll existe en trois patrons: Colourpoint, Mitted et Bicoloure (agouti ou non-agouti) — et en 20 variétés de couleurs — au total 60 variétés.</p> <p><i>Les trois répartitions de couleur, colourpoint, mitted and bicolour, sont des caractéristiques importantes pour la race Ragdoll.</i></p>
---	---	--

Eyes/Augen/Yeux Colour/ Farbe/Couleur	Blue, the more intensive the better. in relation to the body colour	Blau, je intensiver desto besser. in Relation zur Körperfarbe	Bleu, le plus intense possible. en rapport avec la couleur du corps.
--	---	---	--

B	<p>Points: – ears, mask and tail – to be well defined. The mask to have an inverted white "V" <i>as symmetric as possible, which includes the nose leather. Chin is white.</i></p> <p>Body colour is to be a shade lighter than the points; with or without white spots on the back. <i>A white patch on genitals is allowed.</i></p> <p>Belly white and without spots. Preference is given to white legs. <i>The ideal is completely white feet and legs, the body colour must not extend down and cover more than one third of the legs.</i></p> <p><i>A small spot on legs/feet is tolerated.</i></p> <p><i>Paw pads: pink</i></p>	<p>Points: – Ohren, Maske und Schwanz – sollen gut abgegrenzt sein. Die Maske muss ein umgekehrtes weißes "V" aufweisen, <i>so symmetrisch als möglich, einschließlich des Nasenleder. Das Kinn ist weiß.</i></p> <p>Körperfarbe: etwas heller als die Points; mit oder ohne weiße Flecken am Rücken. <i>Ein weißer Punkt auf Genitalien ist erlaubt.</i></p> <p>Bauch weiß und ohne Flecken. Weißer Beine werden bevorzugt. <i>Ideal sind komplett weiße Beine und Pfoten, die Körperfarbe darf nicht nach unten reichen und mehr als ein Drittel der Beine bedecken.</i></p> <p><i>Ein kleiner Fleck an den Beinen/Pfoten wird toleriert</i></p> <p><i>Fußballen: rosa</i></p>	<p>Points :– oreilles, masque et queue – doivent être bien marqués. Le masque doit présenter un "V" blanc inversé <i>aussi symétrique que possible, incluant la truffe. Le menton est blanc.</i></p> <p>Couleur du corps: d'une nuance un peu plus claire que celle des points, avec ou sans taches blanches sur le dos. <i>Une portion de blanc sur les parties génitales est autorisée.</i></p> <p>Le ventre est blanc, sans tache. Des membres blancs sont préférés. <i>L'idéal sont des pieds et des membres complètement blancs, la couleur du corps ne doit pas s'étendre vers le bas et couvrir plus d'un tiers des membres.</i> <i>Une petite tache sur un membre/pied est tolérée.</i></p> <p><i>Coussinets : rose</i></p>
	C	<p>Points well defined and in harmony with the body colour, as in the Colourpoint.</p> <p>White chin, with or without a white narrow stripe/markings on the bridge of the nose up to the forehead.</p> <p>Narrow white stripe/markings is allowed on the muzzle as long as it follows the median line down into the chin.</p>	<p>Points gut abgegrenzt und mit der Körperfarbe harmonisierend, wie bei den Colourpoint.</p> <p>Weißes Kinn, mit oder ohne einem schmalen weißen Streifen/Zeichnung auf dem Nasenrücken hinauf bis zur Stirn.</p> <p>Ein schmaler weißer Streifen/Zeichnung auf der Schnauze ist erlaubt, solange er entlang der Medianlinie herunter zum Kinn liegt.</p>

<p>White stripe extends from the bib and runs down the underside between the front legs to the base of the tail. A white patch on genitals is allowed.</p> <p>White mittens on the front feet, legs maximum up to metacarpals the carpal pads. Lower mittens allowed as long as every toe is white. No dark spot on the white front mittens</p> <p>Hind legs white, minimum up to the heel and maximum to the middle of the thigh Coloured small spot(s) in this area is are acceptable.</p> <p>Nose leather: analogous to the colour of the points or pink Paw pads: pink and/or analogous to the colour of the points</p>	<p>Ein weißer Streifen, beginnend am Lätzchen, zieht sich nach unten zwischen den Vorderbeinen bis zum Schwanzansatz durch. Ein weißer Punkt auf den Genitalien ist erlaubt.</p> <p>Weiße Handschuhe an den Vorderpfoten; maximal bis zu den Mittelhandknochen Karpalballen. Mehr Farbanteil ist erlaubt, sofern jeder Zeh weiß ist. Kein Fleck auf den vorderen Fäustlingen.</p> <p>Die Hinterbeine sollen mindestens bis zur Ferse und maximal bis zur Mitte des Oberschenkels weiß sein. Farbige Flecken sind in diesem Bereich zulässig. Ein farbiger kleiner Fleck in diesem Bereich ist zulässig.</p> <p>Nasenspiegel: entsprechend der Farbe der Points oder rosa Fußballen: rosa und/oder analog zur Farbe der Punkte oder rosa</p>	<p>Une bande blanche part de la collerette, passe par le ventre, entre les membres antérieurs et se termine sous la base de la queue. Une portion de blanc sur les parties génitales est autorisée.</p> <p>Des mitaines blanches sur les membres pieds antérieurs maximum jusqu'aux métacarpe coussinets cariens. Des mitaines minimales sont autorisées pour autant que tous les doigts soient blancs. Pas de tache foncée sur les mitaines des membres antérieurs.</p> <p>Les membres postérieurs doivent être blancs au minimum jusqu'au talon et au maximum jusqu'au milieu de la cuisse. Des taches Une petite tache colorées dans cette zone sont est acceptables dans ce domaine.</p> <p>Truffe : analogue à la couleur des points ou rose Coussinets : rose et/ou analogue à la couleur des points ou rose</p>
--	---	---

<p>Faults precluding the certificate / Fehler, die ein Zertifikat ausschließen Défauts excluant l'attribution du certificat</p>	C	<p>Head: Lack of white chin</p> <p>Coat: Broken or lack of white belly stripe</p> <p>Legs: White mittens higher than metacarpals or running up to the reverse side of the front feet</p>	<p>Kopf: Fehlendes weißes Kinn</p> <p>Fell: Gebrochener oder fehlender weißer Bauchstreifen</p> <p>Beine: Weiße Fäustlinge, die höher sind als die Mittelhandknochen oder die bis zur Rückseite der Vorderpfoten reichen</p>	<p>Tête : absence de menton blanc</p> <p>Fourrure : ligne blanche interrompue ou absente sur le ventre</p> <p>Membres : des mitaines blanches plus hautes que le métacarpe ou remontant sur la face arrière des membres antérieurs.</p>
	F	<p>Ears: White on ears</p> <p>Tail: White on tail</p> <p>Head: Any coloured markings/spots in the white area including the chin</p>	<p>Ohren: Weiß an den Ohren</p> <p>Schwanz: Weiß am Schwanz</p> <p>Kopf: Alle farbigen Markierungen/Flecken im weißen Bereich, einschließlich des Kinns</p>	<p>Oreilles : blanc sur les oreilles</p> <p>Queue : blanc sur la queue</p> <p>Tête : toutes marques/taches de couleur sur le blanc, menton inclus</p>
Faults	E	Coat: any white spots	Fell: jeder Weisse Fleck	Fourrure : toute tache blanche

Head/ Kopf/ Tête	general shape, nose, forehead, cheeks and muzzle, jaw and teeth, chin shape and size of the eyes	allgemeine Form, Nase, Stirn, Wangen und Schnauze, Gebiss und Kiefer, Kinn Form und Größe der Augen	forme générale, nez, front, joues et museau, mâchoires et denture, menton, forme et grandeur des yeux	25-20
Coat/ Fell/ Fourrure	colour and pattern	Farbe und Muster	couleur et dessin	20 25

FIFe	JSC / BC ACL/ACS RSK / RK ACL/ACS CJS / CdR ACL/ACS	Proposal / Antrag / Proposition 3.2	Standards	ACL/ACS
Standard ACL/ACS				

EARS / OHREN / OREILLES	Wide at the base and open, curving back in a smooth arc when viewed from the front and the rear. <i>There shall not be an abrupt change of direction of the curl, nor pinch, horizontal, or vertical crimp. The interior surface shall not appear corrugated.</i> Tips are rounded and flexible. Furnishings are desirable.	Weit am Ansatz und offen, in sanftem Bogen nach hinten gebogen, wenn man sie von vorne und von hinten betrachtet. <i>Es darf weder zu einer abrupten Richtungsänderung des Curls, noch zu einer Quetschung oder einem horizontalen oder vertikalen Knick kommen. Die Innenfläche darf nicht gewellt erscheinen.</i> Spitzen gerundet und biegsam. Behaarung wünschenswert.	Larges à la base et ouvertes, vu de face ou de l'arrière courbées vers l'arrière en un arc doux. <i>Il ne doit pas y avoir de changement brusque de direction, sans courbe douce, ni de pincement, plis horizontaux ou verticaux. La surface intérieure ne doit pas paraissant ridée.</i> Bouts arrondis et flexibles. La présence de poils à l'intérieur des oreilles est souhaitable.
-------------------------------	---	--	---

FIFe	JSC / BC MCO RSK / RK MCO CJS / CdR MCO	Proposal / Antrag / Proposition 3.3	Standards	MCO
Standard MCO				reworded

General/ Allgemein/ Généralités	<i>Origin/ Herkunft/ Origine</i>	The Maine Coon is a natural breed of amiable character that traces its origin to the working cat found on the farms of Northeast America.	Die Maine Coon ist eine natürliche Rasse mit liebenswürdigem Charakter, die ihren Ursprung in den "working cats" der Farmen von Nordost-Amerika hat.	Le Maine Coon est une race naturelle, au caractère agréable. Les fermiers d'Amérique du Nord Est les ont utilisés pour leurs capacités de chasseur.
	Appearance/ Gesamtein- druck/ Apparence	The breed of the Maine Coon is large framed with a square outline of the head, large ears, broad chest, solid bone structure, a long, hard muscled, rectangular body and a long flowing tail. Good muscle tone and density give the cat the appearance of power and robustness. <i>The Maine Coon should always be in good balance and proportion with no feature of the cat being exaggerated.</i>	Die Rasse d er Maine Coon ist großformatig, mit kantigem Kopfumriss und großen Ohren, breitem Brustkorb, starkem Knochenbau, einem langen hart bemuskelten rechteckigen Körper und einem langen wehenden Schwanz. Gute Muskelspannung und Festigkeit geben der Katze einen Ausdruck von Kraft und Robustheit. <i>Die Maine Coon sollte immer in guter Balance und Proportion sein ohne dass ein Merkmal der Katze übertrieben wird.</i>	Le Maine Coon est un grand chat aux contours de tête anguleux avec de grandes oreilles. La poitrine est large. L'ossature est solide, le corps est long et rectangulaire, très musclé, la queue est longue et flottante. La fermeté et la densité des muscles donnent à ce chat une apparence de puissance et de robustesse. <i>Le Maine Coon doit toujours être en bon équilibre et en bonne proportion sans qu'aucune caractéristique du chat ne soit exagérée.</i>

Head/ Kopf/ Tête	Shape/ Form/ Forme	Medium in size to the body ; square d outline. Upper part of the head broader than the muzzle. Enough height to create a profile with a gentle concave slope. Mature males may have larger and broader heads than females	Mittelgroß für den Körper ; kantiger Kopfumriss. Der obere Teil des Kopfes ist breiter als die Schnauze. Ausreichend hoch, um ein Profil mit einer sanften konkaven Neigung zu erstellen. Vollentwickelte Kater können größere und breitere Köpfe als Kätzinnen haben.	De taille moyenne par rapport au corps , au contour carré. La partie supérieure de la tête est plus large que le museau. Hauteur suffisante pour créer un profil avec une légère courbe concave. Les mâles adultes doivent avoir la tête plus grande et large que les femelles.
	Chin/ Kinn/ Menton	Firm, broad and deep enough to complete the square outline of the muzzle. In vertical alignment with nose and upper lip.	Fest, breit und tief genug, um den quadratischen Umriss der Schnauze zu vervollständigen. In senkrechter Linie mit Nase und Oberlippe.	Ferme, suffisamment large et profond pour compléter le contour carré du museau. Forme une ligne verticale avec le nez et la lèvre supérieure.
Ears/ Ohren/ Oreilles	Shape/ Form/ Forme	Large, wide at the base, straight outlines and moderately pointed. In adults not higher than 1 and half time the width of the base. Lynx-tufts are desirable. Tufts of hair in the ears extend beyond outer edges of ears.	Groß, breit am Ansatz, gerade Umrisse und mäßig spitz zulaufend. Bei Erwachsenen nicht höher als das Anderthalbfache der Breite der Basis Luchs-Pinselchen sind erwünscht. Haarbüschel in den Ohren ragen über den äußeren Ohrenrand hinaus.	Grandes, larges à la base, aux contours droits et moyennement pointus. Chez les adultes, pas plus de 1 fois et demie la largeur de la base. Des plumets sont souhaités. Des touffes de poils intérieurs dépassent du bord extérieur des oreilles.
	Placement/ Platzierung/ Placement	Set fairly high on head with a n very slight outward tilt. between set at eleven and one o'clock. Ears should be placed one ear's width apart. The width extends slightly in older cats. Lower base set just slightly further back than upper base.	Sitzen ziemlich hoch auf dem Kopf, mit einer nach außen gerichteten Neigung, nach zwischen platziert auf 11 und 1 Uhr. Der Ohrenabstand sollte eine Ohrbreite sein. Der Abstand wird bei älteren Katzen etwas größer. Der untere Ansatz ist etwas weiter als der obere Ansatz nach hinten versetzt.	Attaché assez haut sur la tête avec une inclinaison vers l'extérieur, entre placer à onze heures et une heure. La distance entre les oreilles devrait être de la largeur d'une oreille. Cette distance s'agrandit quand les chats prennent de l'âge. La base inférieure de l'oreille est placée légèrement en arrière par rapport à la base supérieure.
Eyes/ Augen/ Yeux	Shape/ Form/ Forme	Oval , large and expressive. Appear round when wide open. Widely and not deep set. Slightly oval, but not almond shaped. Set slightly slanted towards the outer base of the ear.	Oval , Groß und ausdrucksstark. Erscheinen rund, wenn sie weit offen sind. Weit auseinanderstehend und nicht tief angesetzt. Leicht oval, aber nicht mandelförmig, erscheinen rund, wenn sie weit offen sind. Leicht schräg in Richtung äußerem Ohransatz gesetzt.	Ovales , grands et expressives. Paraissent ronds quand ils sont bien ouverts. Bien écartés et pas enfoncés. Légèrement ovales, mais pas en forme d'amande. Placés légèrement en oblique vers la base extérieure de l'oreille.

Coat/ Fell/ Fourrure	Structure/ Struktur/ Structure	All weather coat. Dense. Short on head, shoulders and legs, becoming gradually longer down the back and sides, with long, full shaggy baggy trousers on the hind legs and belly fur. A frill is expected. Texture silky. Coat has distinct body, falling smoothly. The undercoat is soft and fine, covered by the coarse firm smooth outercoat. Length of coat and density of undercoat vary with seasons.	Allwetterfell. Dicht. Kurz am Kopf, den Schultern und den Beinen, allmählich entlang des Rückens und an den Seiten nach hinten länger werdend, mit langen, vollen strähnigen Pluderhosen an den Hinterbeinen und langem strähnigem Fell am Bauch. Eine Halskrause wird erwartet. Textur seidig. Das Fell hat Stand, ist glatt fallend. Die Unterwolle ist weich und fein, von dem grobe , festen , glatten Deckhaar bedeckt. Die Länge des Fells und die Dichte der Unterwolle variieren mit den Jahreszeiten.	Fourrure adaptée à tous les temps. Dense. Courte sur la tête, les épaules et les membres, s'allonge sur le dos et les flancs. D'importantes culottes bien fournies longues, hirsutes et flottantes. Fourrure fournie sous le ventre. Colletterette souhaitée. Texture soyeuse. Fourrure avec beaucoup de corps qui tombe avec souplesse. Sous poil doux et fin recouvert d'un poil de jarre ru ferme et retombant. Longueur de fourrure et densité du sous-poil varient selon les saisons.
Condition		The Maine Coon should always be in good balance, condition and proportion.	Die Maine Coon sollte immer in guter Balance, Kondition und Proportion sein.	Bon équilibre des proportions et bonne condition indispensables.

Head/ Kopf/ Tête	general shape, shape of nose, cheeks and muzzle, jaw and teeth, forehead, chin	allgemeine Form, Form der Nase, Wangen und Schnauze, Kiefer und Gebiss, Stirn, Kinn	forme générale, forme du nez, joues et museau, mâchoires et denture, front, menton	25 20	40
	shape, size and placement of ears	Form, Größe und Platzierung der Ohren	forme, taille et placement des oreilles	10	
	shape, size and placement of eyes	Form, Größe und Stellung der Augen	forme, taille et placement des yeux	5 10	

JSC / BC BEN	RSK / RK BEN	Proposal / Antrag / Proposition 3.4	Standards	BEN
FIFe	CJS / CdR BEN			
Standard BEN				reworded

Appearance/ Gesamt- eindruck/ Apparence	The Bengal is a shorthair domestic cat, which has the physical features of the small forest dwelling Felis Bengalensis or Leopard cat. A cat with a basic "feral" appearance and the loving dependable temperament of the domestic cat. Alert appearance. The Bengal is sleek and very muscular.	Die Bengalkatze ist eine kurzhaarige domestizierte Katze mit den physischen Eigenschaften der im Dschungel lebenden kleinen Felis Bengalensis oder Leopardkatze. Sie ist eine Katze mit "wildem" Aussehen und dem lebenswerten anhänglichen Temperament einer domestizierten Katze. Aufgeweckte Erscheinung. Die Bengalkatze ist geschmeidig und sehr muskulös.	Le Bengal est un chat domestique à poils courts possédant les caractéristiques physiques du petit chat sauvage Felis bengalensis ou «chat léopard». Un chat à l'apparence sauvage et au tempérament affectueux du chat domestique. Vif d'allure. Le Bengal est très musclé à l'aspect luisant.
--	--	---	--

Chin/ Kinn/ Menton	Wide, medium depth in balance with the muzzle	Breit, mitteltief, im Gleichgewicht mit der Schnauze	Large, profondeur moyenne, équilibré avec le museau
-----------------------------------	--	---	--

Coat/ Fell/ Fourrure Structure/ Struktur	Short to medium length . Allowance for slightly longer coat in kittens. Texture is thick, luxurious, unusually soft to the touch, preferably showing glitter.	Kurz bis mittellang . Bei Jungtieren ist ein etwas längeres Fell erlaubt. Die Textur ist dicht, luxuriös, ungewöhnlich weich anzufassen, es wird bevorzugt wenn das Fell Glitzer aufweist.	Courte à moyenne . La robe des chatons peut être légèrement plus longue. Texture épaisse, voluptueuse, exceptionnellement douce au toucher, scintillante de préférence.
---	--	--	---

REMARKS / ANMERKUNGEN / REMARQUES

Coat/ Fell/ Fourrure	A mousy undercoat, <i>in cats up to 1 year old</i> , should not be penalised.	Eine mausfarbene Unterwolle <i>bei Katzen bis zu einem Jahr</i> , soll nicht als Fehler bestraft werden.	Un sous poil gris, <i>chez le chat jusqu'à 1 an</i> , ne doit pas être pénalisé.
-------------------------------------	---	--	--

SCALE OF POINTS / PUNKTESKALA / ÉCHELLE DES POINTS

Total				Points/ Punkte 100
Head/ Kopf/ Tête	general shape, nose, muzzle, and teeth , forehead , <i>profile</i> , chin, placement and shape of the ears, neck	allgemeine Form, Nase, Schnauze und Gebiss , Stirn, <i>Profil</i> , Kinn, Form und Platzierung der Ohren, Hals	forme générale, nez, museau et dents, front , <i>profil</i> , menton, forme et emplacement des oreilles, cou	20
Eyes/ Augen/ Yeux	shape, placement and colour	Form, Platzierung und Farbe	forme, emplacement et couleur	10
Body/ Körper/ Corps	size, shape, <i>proportion to the head</i> Torse , shape of legs and feet shape and length of the tail	Größe, Körperbau, Torse <i>Proportion zum Kopf</i> , Form der Beine und Pfoten Form und Länge des Schwanzes	taille, forme, torse <i>proportionné à la tête</i> , forme des membres et des pattes, forme et longueur de la queue	25
Coat/ Fell/ Fourrure	texture and colour	Struktur und Farbe	texture et couleur	20
	pattern and contrast	Zeichnung und Kontrast	dessin et contraste	20 45
	length	Länge	longueur	5
Condition/ Kondition				5

FIFe	JSC / BC BUR RSK / RK BUR CJS / CdR BUR	Proposal / Antrag / Proposition 3.5	Standards	BUR
Standard BUR				reworded

Nose/ Nase/ Nez	Distinct nose break at the base, <i>without nose bump.</i>	Am Ansatz ein deutlicher Break. Kein auffallender Nasenbuckel (bump).	Cassure nette à la base du nez. Pas de bosse proéminente sur le nez.
Jaws/ Kiefer/ Mâchoires	Wide at the hinge, <i>without pinch.</i>	Breit am Scharniergelenk. <i>Kein Pinch.</i>	Larges à l'articulation. <i>Pas de mâchoire pincée.</i>

FIFe	JSC / BC EUR RSK / RK EUR CJS / CdR EUR	Proposal / Antrag / Proposition 3.6	Standards	EUR
Standard EUR				

Cheeks/ Wangen/ Joues	Well developed, <i>without hanging jowls</i>	Gut entwickelt, <i>ohne hängende Wangen</i>	Bien développées, <i>sans bajoues pendantes</i>
-----------------------------	--	---	---

FIFe	JSC / BC KBL/KBS RSK / RK KBL/KBS CJS / CdR KBL/KBS	Proposal / Antrag / Proposition 3.7	Standards	KBL/KBS
Standard KBL/KBS				

BODY/ KÖRPER/ CORPS	Compact, muscled, solid bone structure. The back shows a delicate curve from the shoulders to the rump, which is higher, <i>in harmony with the appearance of the cat.</i>	Kompakt, muskulös, kräftiger Knochenbau. Der Rücken zeigt eine leichte Bogenform von den Schultern zur höher gelegenen Kruppe, <i>im Einklang mit dem Aussehen der Katze.</i>	Compact, musclé, ossature solide. Le dos présente un léger arc des épaules à l'arrière train qui est plus haut, <i>en harmonie avec l'apparence du chat.</i>
Structure/ Struktur			

Tail/ Schwanz/ Queue	... Visible length of the tail (without coat) from 3 to 8 cm. Size and shape of the tail should harmonize with the overall appearance of the cat. <i>No delayed bobtail effect.</i>	... Die erkennbare Länge des Schwanzes (ohne Fell) ist 3 bis 8 cm. Größe und Form des Schwanzes sollten mit der Gesamterscheinung der Katze übereinstimmen. <i>Kein verzögerter Bobtail-Effekt.</i>	... La longueur visible de la queue (sans fourrure) va de 3 à 8 cm. La taille et la forme de la queue doit être en harmonie avec l'apparence générale du chat. <i>Pas d'effet bobtail retardé.</i>
----------------------------	---	---	--

FIFe	JSC/ BC MAU RSK / RK MAU CJS / CdR MAU	Proposal / Antrag / Proposition 3.8	Standards	MAU
Standard MAU				

COAT/ FELL/ FOURRURE	In the silver and bronze colour varieties the hair accommodates two or more bands of ticking separated by lighter bands. <i>Coat can take up to 14 months of age to develop.</i>	Bei den Silber- und Bronze-Farben zeigt das Haar 2 oder mehr Bänder Ticking, getrennt durch hellere Bänder. <i>Die Entwicklung des Fells kann bis zu 14 Monate dauern.</i>	Chez les variétés silver et bronze le poil montre 2 ou plusieurs raies de ticking séparées par des raies plus claires. <i>Le poil peut prendre jusqu'à 14 mois pour se développer.</i>
Colour/ Farbe/ Couleur	For colour varieties refer to the following table.	Zu den Farbvarietäten siehe nachstehende Tabelle.	Pour les variétés de couleur, se référer aux tableaux suivants.

FIFe	JSC / BC RUS RSK / RK RUS CJS / CdR RUS	Proposal / Antrag / Proposition 3.9	Standards	RUS
Standard RUS				

<i>General/ Allgemeines/ Généralités</i>		<i>The Russian Blue is a graceful looking cat with a sculpted head with straight lines. Long and elegant with medium bone structure, toned muscles, short dense double coat with silver sheen, expressive green eyes and with the characteristic smile.</i>	<i>Die Russisch Blau ist eine anmutig aussehende Katze mit einem geformten Kopf mit geraden Linien. Lang und elegant mit mittlerer Knochenstruktur, straffen Muskeln, kurzem, dichtem Doppelhaar mit silbernem Glanz, ausdrucksstarken grünen Augen und dem charakteristischen Lächeln.</i>	<i>Le Bleu Russe est un chat à l'allure gracieuse avec une tête sculptée aux lignes droites. Long et élégant avec une ossature moyenne, des muscles toniques, une double couche courte et dense aux reflets argentés, des yeux verts expressifs et un sourire caractéristique.</i>
Head/ Kopf/ Tête	Whisker pads/ Schnurrhaar- kissen/ Babines	<i>Slightly</i> Prominent	Stark betont <i>Leicht hervortretend</i>	<i>Légèrement</i> proéminentes
	Chin/ Kinn/ Menton	Strong. <i>The tip of the chin forms a vertical line with the tip of the nose.</i>	Kräftig. <i>Die Kinns Spitze bildet mit der Nasenspitze eine vertikale Linie</i>	Fort. <i>Le bout du menton forme une ligne verticale avec le bout du nez.</i>
Ears/ Ohren/ Oreilles	Shape/ Form/ Forme & <i>Placement/ Platzierung/ Emplacement</i>	Large and rather pointed, wide at the base, <i>set at a slight angle on the head.</i> The skin of the ears is fine and transparent, the inside hardly covered with hair.	Groß und ziemlich spitz, weit am Ansatz, <i>leicht schräg am Kopf ansetzen.</i> Die Haut der Ohren ist dünn und durchsichtig, die Innenseite kaum behaart.	Grandes et assez pointues, larges à la base, <i>placé légèrement incliné sur la tête.</i> La peau des oreilles est fine et transparente, l'intérieur à peine couvert de poils.
	<i>Placement/ Platzierung/ Emplacement</i>	Set <i>vertically to the head</i>	Vertikal <i>zum Kopf gesetzt</i>	Placées <i>verticalement sur le crâne</i>

Coat/ Fell/ Fourrure	Structure/ Struktur	Short, dense and very fine; standing up like plush; soft and silky. Double coat. The texture and appearance of the coat is very different from those of any other breed.	Kurz dicht und sehr fein; plüschartig aufstehend, weich und seidig. Doppeltes Fell Die Textur und das Aussehen des Fells unterscheiden sich wesentlich von dem anderer Rassen.	Courte, dense et très fine, dressée comme de la peluche; douce et soyeuse. Fourrure double. La texture et l'apparence de la fourrure sont très différentes de celles des autres races.
	Colour/ Farbe/ Couleur	Blue-grey, even and clear. with a distinct silver sheen. Medium to lighter shade of blue-grey with a distinct and visible silver sheen. preferred.	Blaugrau, gleichmäßig und rein. mit deutlichem Silberschimmer. Mittleres bis hellen Farbton mit deutlich sichtbarem Silberschimmer. Blaugrau mit Silberschimmer wird bevorzugt.	Gris-bleu, unie et nette, avec un reflet argenté distincte, Moyenne a claire, avec un éclat argenté distinct et visible la préférence allant au gris-bleu moyen avec un reflet argenté.

FIFe	JSC / BC SPH RSK / RK SPH CJS / CdR SPH	Proposal / Antrag / Proposition 3.10	Standards	SPH
Standard SPH				

General/ Allgemein/ Généralités	<i>The Sphynx is a sweet-tempered cat, lively, intelligent and amenable to handling.</i> Medium, surprising weight for its size.	<i>Die Sphynx hat einen lieben Charakter, sie ist lebhaft, intelligent und unkompliziert im Umgang.</i> Mittelgroß, für ihre Größe überraschend schwer.	<i>Le Sphynx est très gentil, actif, intelligent et très facilement sociable à manipuler.</i> Moyenne, étonnement lourd pour la taille.
Texture/ Textur/	Appears hairless, may be covered with short, fine down. Chamois-like, a feeling of resistance may be felt when stroking the skin of some cats. <i>Short, soft, fine hair is allowed on the feet, across the bridge of the nose and cheekbones, at the back of the ears, the scrotum and the tip of the tail.</i>	Erscheint haarlos, kann mit einem kurzen, feinen Flaum bedeckt sein. Wildlederähnlich, wenn man über die Haut einiger Katzen streicht, hat man das Gefühl, als ob die Haut Widerstand bieten würde. <i>Kurze, weiche, feine Haare sind auf den Füßen, dem Nasenrücken und den Backenknochen, auf der Rückseite der Ohren, dem Hodensack und an der Schwanzspitze erlaubt.</i>	Semble n'avoir aucun poil, peut être recouvert d'un très léger duvet, comme une peau de chamois, une sensation de résistance peut être rencontrée quand on caresse la peau de certains chats <i>Des poils, fins, courts et doux sont permis au niveau des pattes, au niveau du dessus du nez et des pommettes, à la base arrière des oreilles, le scrotum et l'extrémité de la queue.</i>
Wrinkles/ Falten/ Rides	Wrinkled skin desirable especially around the muzzle, between the ears and around the shoulders, although wrinkling should not be so pronounced that it affects the cat's normal functions. Short, soft, fine hair is allowed on the feet, across the bridge of the nose and cheekbones, at the back of the ears, the scrotum and the tip of the tail.	Hautfalten sind besonders rund um die Schnauze, zwischen den Ohren und rund um die Schultern wünschenswert. Die Falten dürfen jedoch nicht so ausgeprägt sein, dass sie die normale Funktion der Katze beeinträchtigen. Kurze, weiche, feine Haare sind auf den Füßen, dem Nasenrücken und den Backenknochen, auf der Rückseite der Ohren, dem Hodensack und an der Schwanzspitze erlaubt.	Un peau bien ridée est souhaitée, particulièrement autour de museau, entre les oreilles et autour des épaules. Mais les rides ne doivent être prononcées au point d'affecter la santé du chat. Des poils, fins, courts et doux sont permis au niveau des pattes, au niveau du dessus du nez et des pommettes, à la base arrière des oreilles, le scrotum et l'extrémité de la queue.

<i>Faults precluding the certificate/ Fehler, die das Zertifikat ausschließen/ Défauts excluant le certificat</i>	<i>Any means of hair removal</i>	<i>Jeglicher Hinweis auf entfernte Haare</i>	<i>Toute impression de poils enlevés</i>
---	----------------------------------	--	--

FIFe	JSC / BC BOM RSK / RK BOM CJS / CdR BOM	Proposal / Antrag / Proposition 3.11	Standards	BOM
Standard BOM				

BODY/ KÖRPER/ CORPS Shape/ Form/ Forme	Compact and well balanced, rectangular with body slightly longer than the legs. <i>Not too slender nor cobby.</i>	Kompakt und gut ausbalanciert, rechteckig mit etwas längerem Körper im Vergleich zu den Beinen. <i>Nicht zu schlank oder gedrunen.</i>	Compacte et bien balancé, rectangulaire avec un corps légèrement plus long que la hauteur des pattes. <i>Non trop mince ou trop ramassé.</i>
--	---	--	--